

Programme conjoint sur les Agropoles

NOTE CONCEPTUELLE

- **Orientation**

L'approche de pôles agro-industriels (agropoles) consiste en une concentration d'investissements, d'installations et de services dans une zone géographique donnée soutenant la transformation agricole par le développement de chaînes de valeur prioritaires, en fonction des conditions agroécologiques de la zone.

La constitution d'agropoles est une priorité pour le gouvernement qui prévoit de développer des « zones d'investissements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques respectueuses de l'environnement, fondées sur le potentiel des territoires et les besoins des populations, bénéficiant à l'ensemble des acteurs »¹. Neuf agropoles ont été regroupées en fonction du potentiel qu'offrent les différentes régions. Les projets de pôle agro-industriels sont ceux des zones du Nord (Bagoué, Poro, Tchologo et Hambol), du Nord-Est (Boukani et Gontougo), du Centre (Bélier, Gbêkê, N'zi et Iffou), du Sud (Agnéby-Tiassa et la Mé) et à l'Ouest (Tonkpi et les régions environnantes). Au titre de son programme conjoint, le Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD) entend mobiliser de l'expertise et des financements pour la réalisation de certains de ces agropoles en vue de renforcer production mais aussi la transformation agricole.

- **Résultat attendu**

Ce programme conjoint vise à transformer l'agriculture dans les zones ciblées en un secteur moderne, axé sur le marché, résilient et durable offrant des opportunités de revenus justes et équitables pour tous les acteurs de la chaîne de valeur. Les résultats seront mesurés par l'incidence de la pauvreté, la vulnérabilité au climat et la valeur ajoutée agricole générée par le programme.

- **Lien avec le CCDD 2021-2025**

Le développement d'agropoles permettrait aux acteurs du secteur agricole d'utiliser des systèmes et modes de productions modernisés durables, compétitifs (Résultat escompté 1 du CCDD) et aux PME/PMI d'accéder davantage à des investissements dans le secteur de la transformation manufacturière (Résultat escompté 2 du CCDD).

¹ Cf PND 2021-2025.

- **Ancrage institutionnel**

Ce programme conjoint s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole 2018-2025 (PNIA 2).

- **Agences participantes :** FIDA (Lead), FAO, OIT et ONUDI

- **Stratégie de mobilisation des ressources**

Le financement de ce programme (estimé à environ 168 M USD) sera assuré par le FIDA, la BAD et d'autres partenaires. Il est prévu de mobiliser des dons pour ce programme, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

- **Partenaires de mise en œuvre**

- ✓ Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- ✓ Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH)
- ✓ BAD

Programme conjoint sur l'amélioration des apprentissages

NOTE CONCEPTUELLE

- **Orientation**

En 2022, la Côte d'Ivoire a pris part au Transforming Education Summit (TES) et a organisé les Etats Généraux de l'Education (EGENA) avec l'appui du SNU. Le CDC, lors de sa réunion de 2022 a recommandé au GR3 de prendre en compte les recommandations des EGENA dans son Plan de Travail Conjoint (PTC). Dans le cadre d'une approche de mobilisation des ressources, le SNU peut se concentrer sur la problématique de l'amélioration des apprentissages considérée comme une priorité par le ministère de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation. En tenant compte des conclusions des EGENA, il s'agit de proposer un ensemble d'initiatives complémentaires visant à aider la Côte d'Ivoire à faire des progrès significatifs dans l'amélioration des apprentissages et de l'équité, et à obtenir de meilleurs résultats pour des millions de garçons et de filles.

- **Résultats attendus**

L'accès au préscolaire est amélioré. Aujourd'hui le taux de préscolarisation reste très faible tournant autour de 10% alors que son impact sur la scolarisation au primaire ainsi que sur les apprentissages n'est plus à démontrer.

Les apprentissages sont améliorés au primaire. Si de gros investissements sont déjà mis en œuvre (en termes d'infrastructures, de matériels pédagogiques et de formation des enseignants), il peut rester des poches de vulnérabilités à combler afin d'obtenir de meilleurs résultats pour tous les enfants de Côte d'Ivoire. En effet, les enfants issus de l'immigration, les enfants en situation de handicap, les enfants issus des familles les plus vulnérables, ou encore ceux scolarisés dans les structures islamiques d'éducation pourraient ne pas être inclus.

L'enseignement du secondaire est réformé. Le secondaire qui accueille de plus en plus d'enfants fait face à un manque très important d'infrastructures mais également d'enseignants. La question de la parité reste un défi en défaveur des filles et des mécanismes pour encourager la poursuite de leurs études sont nécessaires

L'utilisation des nouvelles technologies est renforcée. Les nouvelles technologies seront mises au service des apprentissages avec une attention particulière portée sur l'équité et l'accès au plus grand nombre d'enfants. Elles pourront en effet servir à la fois d'accélérateur, de compléments ou de substitution en cas de crise. L'utilisation des TICE incluront autant les aspects pédagogiques qu'administratifs.

La gouvernance est améliorée en faveur de l'équité. Des disparités persistent en termes de distribution des ressources matérielles, financières et humaines. Il est important d'accompagner

le ministère sur notamment une meilleure allocation des enseignants afin d'assurer plus d'équité dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire, mais aussi sur la production de données afin d'informer les décisions stratégiques. Le système de subventions aux établissements privés pourrait également être révisé pour apporter plus d'équité en faveur des enfants les plus vulnérables.

- **Lien avec le CCDD 2021-2025**

Ce programme permettra aux enfants, adolescents et jeunes, en particulier les plus vulnérables, d'améliorer leurs compétences de base afin d'accéder à de meilleures opportunités d'éducation, d'alphabétisation fonctionnelle et de formation inclusive de qualité (Résultat escompté 3 du CCDD).

- **Ancrage institutionnel**

Le ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation reste le partenaire privilégié de mise en œuvre du SNU. L'ancrage institutionnel, l'appropriation et le leadership sont des éléments essentiels à la pérennisation des investissements matériels et humains du SNU.

- **Agences participantes : UNICEF (Lead), PAM, UNESCO et UNFPA**

- **Stratégie de mobilisation des ressources**

Trois approches de mobilisation de ressources² peuvent être envisagées : i) Approfondir les relations avec les partenaires traditionnels qui appuient les agences participantes, en renforçant les efforts de mobilisation additionnelles des ressources ; ii) Favoriser les relations avec de nouveaux donateurs, par l'organisation de tables rondes groupes consultatifs d'échanges ou des rencontres bilatérales avec les partenaires pour présenter le programme et les besoins ; iii) Renforcer le partenariat et plaider à l'endroit du secteur privé en vue de mobiliser des contributions financières et non financières y compris les collectivités décentralisées et les communautés ; iv) Accompagner le gouvernement dans l'élaboration de la requête de financement au GPE.

- **Partenaires de mise en œuvre**

Les agences du SNU travaillent essentiellement avec le ministère de l'éducation nationale. Toutefois, des collaborations régulières existent avec les Ministère en charge de la jeunesse, de la santé, de l'enseignement technique et professionnelle pour des mises en synergies et la prise en charge holistique des questions connexes liées à la santé, à la protection sociale, au développement de compétences et à l'employabilité. Des ONG pourront être sollicitées si des initiatives n'entrant pas dans les missions premières du ministère sont complémentaires et nécessaires et afin de contribuer à l'atteinte d'un même résultat.

² Cf. Stratégie de mobilisation des ressources du cadre programmatique pour la résilience dans le Nord Est.

Programme conjoint d'appui à la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) et Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI)

NOTE CONCEPTUELLE

• Orientation

Le gouvernement de Côte d'Ivoire ambitionne d'améliorer la couverture nationale en matière de protection sociale, par l'accélération du processus d'enrôlement des populations à la Couverture Maladie Universelle (CMU) et le déploiement du régime social des travailleurs indépendants (RSTI). L'objectif du Gouvernement est de garantir l'accès à des soins de santé de qualité à l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire (universalité) nationaux et non nationaux, dans des conditions financières soutenables (accessibilité). Au 31 décembre 2021, 13,19% de la population totale a été enrôlée et 8,52 % de la population a reçu une carte de la CMU.

A travers ce programme conjoint, le SNUD entend fournir un appui au gouvernement pour consolider les acquis obtenus du côté de la demande sous l'égide du ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale en termes d'inscriptions à la CMU et au RSTI, mais surtout de redoubler d'efforts pour améliorer l'offre de services de qualité pour un accès plus aisé des bénéficiaires aux soins de santé et aux médicaments. Ce programme conjoint sera concentré dans les régions du Bounkani (427 037 personnes) et du Tchologo (603 084 personnes) en appui au PSGouv 2 qui a ciblé des régions comme étant des zones qui présentent des indicateurs socio-économiques relativement bas et où le SNUD a décidé d'apporter un appui conséquent.

• Résultat attendu

1. Toutes les personnes éligibles à la CMU dans les régions sanitaires du Bounkani (427 037 personnes) et du Tchologo (603 084 personnes) sont enrôlées et disposent de leurs cartes d'assuré ;
2. Les personnes disposant de leurs cartes CMU reçoivent effectivement les prestations auxquelles elles ont droit ;
3. Les structures de santé offrent les services de qualité à la population de manière continue prenant en compte le respect de la dignité humaine, l'inclusion et le genre ;
4. Les capacités techniques des acteurs sont renforcées pour soutenir l'extension de la couverture maladie dans les secteurs non couverts y compris les zones rurales des régions sanitaires ciblées ;
5. Le SNUD accompagne la Côte d'Ivoire dans son effort de mieux appréhender les enjeux de la pérennité du financement de la CMU (contribution du budget de l'Etat, implication du secteur informel national...)

• Lien avec le CCDD 2021-2025

Ce programme permettrait aux populations en particulier les plus vulnérables d'accéder de façon équitable à un socle minimum de protection sociale et d'utiliser des services de santé de qualité (Résultat escompté 4 du CCDD).

Ce programme est en droite ligne avec l'objectif 3 du Programme de Développement Durable des Nations Unies en particulier la cible 3.8 qui se rapporte à la couverture sanitaire universelle.

- **Ancrage institutionnel**

Des progrès ont été accomplis dans le pays en matière de couverture maladie universelle, mais une partie de la population nationale ne peut toujours pas obtenir les services de santé dont elle a besoin. La collaboration du SNUD avec le Gouvernement s'emploiera à faire évoluer les choses.

Le programme conjoint proposé est aligné sur le PSGouv2 et le PBF et dans la ligne droite du décret relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'enrôlement à la CMU, sera mis en œuvre sur une période de 24 mois autour de quatre axes principaux. :

- Couverture équitable en services de santé de qualité ;
- Financement de la CMU ;
- Renforcement de capacités techniques et coordination des acteurs ;
- Développement du partenariat.

Le programme accordera une place centrale aux approches communautaires afin que les interventions mises en œuvre renforcent l'engagement des communautés et contribuent efficacement au fonctionnement des services. En ce qui concerne l'adhésion à la CMU, les organisations de travailleurs, y compris ceux de l'économie informelle seront associées à l'effort soutenu par le SNUD.

Au niveau gouvernemental l'ancrage de la CMU est à cheval sur deux départements ministériels : MSHPCMU et ministère de l'Emploi et de la protection sociale. Schématiquement le MSHPCMU assure l'offre des services et le MEPS qui abrite la CNAM assure l'achat des prestations.

Au niveau du SNUD, l'OMS est désignée agence lead du programme conjoint sous la coordination globale du BCR.

- **Agences participantes :**

OMS (Lead), UNFPA, UNICEF, ONUSIDA et OIT.

- **Stratégie de mobilisation des ressources**

La stratégie de mobilisation des ressources reposera sur trois aspects, à savoir (i) le plaidoyer pour l'utilisation des fonds propres des agences et la reconversion des ressources COVID-19 pour couvrir les besoins, (ii) le dialogue avec certains partenaires (Banque mondiale, Union Européenne, JICA, et autres PTFs) sur le financement de la CMU pour la mobilisation de fonds pour couvrir les actions planifiées, et (iii) le développement du partenariat avec les nouveaux bailleurs y compris

la société civile et le secteur privé. Il est important d'inclure la création des mutuelles de santé pour prendre en compte la mobilisation de ressources au niveau périphérique.

Ces partenaires appuieront les niveaux central et décentralisé à l'organisation des ateliers d'évaluation dans les localités qu'ils couvrent.

- **Stratégie de mise en œuvre**

La mise en œuvre du programme reposera sur les démembrements des ministères tutelles et les ONG et autres partenaires de mise en œuvre sur le terrain. Un cadre de coordination de l'ensemble sera mis en place avec des réunions périodiques pour le suivi et les orientations du programme.

Des outils de collecte de données seront élaborées adaptées à chaque niveau (central et périphérique). Un cadre de suivi et évaluation sera conçu avec des indicateurs de processus et d'effets afin de mesurer le progrès.

- **Partenaires de mise en œuvre (à compléter)**

MSHPCMU, MEPS, la Plateforme nationale de coordination des financements de la santé, ONG travaillant sous le couvert de certaines agences.

Programme conjoint d'appui aux programmes d'insertion professionnelle des jeunes du ministère de la Promotion de la jeunesse, de l'insertion professionnelle et du service civique

NOTE CONCEPTUELLE

- **Orientation**

Le Président de la République a décrété 2023 « année de la jeunesse ». Cette forte volonté politique traduit la priorité accordée par les Autorités au développement du capital humain à travers le Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Elle est en cohérence avec la Stratégie nationale pour l'insertion et l'emploi des jeunes intégrée dans la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025 dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en créant de nombreux emplois décents et durables afin de réduire substantiellement le chômage, le sous-emploi et la précarité des jeunes ivoiriens face à une demande potentielle d'insertion de jeunes.

La jeunesse ivoirienne, qui constitue plus de la moitié de la population, est confrontée au défi du manque d'accès à des perspectives d'insertion professionnelle satisfaisantes conduisant à un risque accru d'exclusion sociale, avec des conséquences en termes de pauvreté, de marginalité, de délinquance et de vulnérabilité aux discours radicaux et violents. Il est estimé que 53% des adolescentes et jeunes femmes et 36% d'adolescents et de jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans sont analphabètes. Près de 35% d'adolescents et de jeunes âgés de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation, une situation dans laquelle se retrouvent 44% des adolescents et jeunes en zones rurales. Pour ceux et celles qui sont scolarisés, il est estimé que chaque année, ce sont plus de 450 000 jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification.

Pour adresser cette situation, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a pris, depuis 2016 et avec le soutien des partenaires techniques et financiers, plusieurs initiatives en faveur de l'insertion socio-professionnelles des jeunes parmi lesquelles : la mise en place de l'Agence Emploi Jeunes (AEJ), la réforme de l'apprentissage, des mesures en faveur de l'auto-emploi des jeunes, notamment des filles et des programmes d'aide à l'embauche (Appui au développement des compétences et à la mise en stage). Pour venir en aide aux jeunes les plus vulnérables et à risque de marginalisation, le Gouvernement a proposé des emplois temporaires (travaux à haute intensité de main d'œuvre, THIMO) et entrepris d'accroître le nombre et les capacités des Instituts de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF).

En 2022, l'Etat de Côte d'Ivoire a porté une attention particulière à la jeunesse dans le contexte de la lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du Nord. Un programme a été élaboré sous la coordination du ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique.

Le Gouvernement a poursuivi divers programmes actifs du marché du travail à travers l'Agence Emploi Jeune, et les interventions co-financées dans le cadre du C2D de l'AFD et du « Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences » (PEJEDEC) avec la Banque mondiale.

- **Problèmes à résoudre**

Malgré les progrès accomplis, les adolescents et jeunes ivoiriens font face à une transition de l'école à la vie active longue, fastidieuse et hasardeuse en Côte d'Ivoire. Une récente étude de l'INS conduite avec l'appui de l'OIT (à finaliser) révèle que seuls 28.5% des jeunes âgés de 15 à 29 ans ont achevé leur transition et 25.8% l'ont commencé mais ne sont pas encore parvenus à trouver un emploi stable ou satisfaisant ; alors que 45.7%% de cette population n'a pas encore commencé la transition. Les femmes sont, en moyenne, moins avancées dans leur transition et 51.5% d'entre elles ne l'ont pas encore commencé. Parmi les jeunes ayant transité, il s'avère que seuls 25% d'entre eux occupent un emploi stable. La durée de transition moyenne atteint 14.5 mois, soit un an et deux mois.

La structure de l'emploi en Côte d'Ivoire demeure caractérisée par 88% de la force de travail en situation d'emploi informel. L'accès à l'emploi pour les jeunes en âge de travailler se fait massivement à travers l'économie informelle avec tous les problèmes qui y sont associés en termes de déficit de travail décent et de difficultés ensuite de sortir de l'emploi informel. Par ailleurs, les adolescents et les jeunes sont exposés à plusieurs autres défis de la vie courante, parmi lesquels ceux liés à leur santé de la reproduction et à la consommation de substances psychoactives associées à une série de conséquences néfastes aux plans physique et psychosocial et à des coûts en soins de santé qui en résultent. Cette pratique a aussi des coûts élevés sur le plan social, éducatif, de la justice pénale et de la perte de productivité, qui font peser un poids économique considérable sur la société.

Face à cette situation, le gouvernement a pris, dans le cadre des différentes Politiques Nationales de la Jeunesse (PNJ) et avec le soutien des partenaires techniques et financiers plusieurs initiatives en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes parmi lesquelles (i) la mise en place de l'Agence Emploi Jeunes (AEJ), , (ii) la réforme de l'apprentissage, (iii) des mesures en faveur de l'auto-emploi des jeunes, y compris des filles), et (iv) des programmes d'aide à l'embauche (appui au développement des compétences et à la mise en stage) En dépit des progrès réalisés, la faiblesse de la coordination des interventions multisectorielles, n'a pas permis de capitaliser totalement, l'ensemble des changements structurels et opérationnels attendus. Aussi, ces interventions n'ont eu qu'un impact limité sur l'employabilité et l'insertion socio-professionnelle des jeunes, en raison de l'ampleur des besoins, de la faible capacité du secteur formel (public et privé) à créer des emplois décents et productifs pour les jeunes, du retard pris dans la mise en œuvre des réformes, de l'absence de structures d'insertion dans certaines régions, de l'insuffisance des budgets alloués aux programmes de formation, de la faiblesse des structures de formation en termes d'infrastructure et de compétence, de l'accompagnement insuffisant apporté aux jeunes dans la recherche d'emploi, de l'insuffisante prise en compte de la situation de certains groupes spécifiques, particulièrement les filles, et du manque de suivi et d'évaluation des programmes.

C'est ainsi que le SNUD envisage de fournir un accompagnement aux efforts déployés par le Gouvernement, à travers le ministère de la Promotion de la jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique, par le biais d'un programme conjoint axé sur l'adéquation emploi/formation pour les adolescents et jeunes en Côte d'Ivoire. Il s'agit de mettre en action les avantages comparatifs du SNUD, pour accélérer l'atteinte des résultats, ainsi que leur mise à l'échelle. L'approche du SNUD va reposer sur une approche écosystémique axée sur la valorisation de trajectoires d'insertion dans les chaînes de valeur à fort potentiel d'innovation et de transformation agro-alimentaire dans les régions à fort risque de fragilité du Nord de la Côte d'Ivoire. Il s'agit à cet effet d'identifier des maillons des chaînes de valeur où les jeunes sont présents, de lever les obstacles au développement de leur plein potentiel dans ces maillons, à renforcer les services de soutien nécessaires à la dynamisation des chaînes de valeur favorisant l'insertion socio-économique des adolescents et jeunes. C'est aussi une approche ancrée dans les territoires, favorisant la dynamisation des potentialités locales et les pôles d'innovation à travers les chaînes de valeur. Outre les compétences techniques, entrepreneuriales et managériales répondant aux besoins du marché du travail, les compétences en leadership et participation des jeunes ainsi que les compétences de vie courante seront promues de manière transversale. A ce titre, une démarche de prévention de la consommation des substances psychoactives chez les jeunes ou de réduction des modes de consommation nocives et leurs conséquences sanitaires et sociales sera prise en compte dans le projet. Le SNUD portera aussi une attention toute particulière au renforcement de la participation des adolescents et jeunes dans la gouvernance locale à travers leur éducation citoyenne et civique et des dispositifs d'inclusion des associations de jeunesse dans les débats concernant leur lieu de vie et leur avenir.

- **Résultats attendus**

Au vu des difficultés d'insertion professionnelle des adolescents et jeunes, l'objectif global de ce projet conjoint est d'accroître leur accès, hommes comme femmes, à des emplois décents et durables par une transition formation-emploi réussie sur le marché de travail. Le projet privilégie l'accès, aux compétences axées sur la demande du marché du travail, la disponibilité des services et l'accompagnement post-formation, et le partenariat avec le secteur privé. De manière spécifique, ledit projet poursuit les résultats ci-après :

Axe 1 : Capacitation des institutions

- Le dialogue public- privé- jeunes sur la gouvernance des dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes est renforcé.
- Les capacités des organisations représentatives des employeurs dans la mise en place d'un dispositif de développement de l'apprentissage dans les zones ciblées à travers les Comités de branches professionnelles et la constitution d'un réseau d'entreprises partenaires offrant des places d'apprentissages
- Les institutions publiques locales du marché du travail et la coordination des acteurs impliquant les autorités des entités décentralisées sont renforcées.

Axe 2 : Capacitations des jeunes

- Les jeunes disposent des compétences et qualifications en adéquation avec la demande de main d'œuvre dans les chaînes de valeur agroalimentaire et de l'industrie créative et culturelle à travers des dispositifs adaptés, y compris l'Ecole de la deuxième chance et l'apprentissage traditionnel auprès des maîtres artisans.
- Les jeunes disposent de capacités entrepreneuriales pour la création d'entreprises innovantes opérant dans des domaines porteurs et à forte valeur ajoutée et pour la formalisation de leurs entreprises en vue de générer des emplois décents et durables.
- Dans les régions du Nord marquées par des défis particuliers, les jeunes entrepreneurs (es) affectés (es) disposent de moyens techniques et technologiques pour accroître leurs capacités de production, de commercialisation ainsi que la compétitivité de leurs entreprises et leur résilience aux chocs
- Les jeunes disposent des compétences techniques et digitales, en gestion, et en éducation financière, ainsi que des ressources informationnelles pour valoriser et accéder aux emplois dans les bassins locaux d'emploi avec une forte implication des collectivités territoriales.
- Les jeunes ont des compétences de vie courante (Life skills), intégrant les connaissances en matière de la santé de la reproduction et la prévention de la consommation des substances psychoactives nocives dans une perspective de préservation et d'acquisition du potentiel et des capacités à saisir les opportunités.

Axe 3 : Coordination et gouvernance participative

- La participation et le leadership des jeunes dans la gouvernance des dispositifs d'insertion professionnelle est renforcée.
- La coordination décentralisée et la participation des jeunes à la gestion des programmes sont renforcées
- La documentation de bonnes pratiques et le partage d'expérience sont renforcés

• Lien avec le CCDD 2021-2025

Depuis la mise en place du nouveau cadre de coopération pour la période 2021-2025, le SNUD déploie déjà plusieurs initiatives en appui à l'employabilité des jeunes à travers le résultat 5 du Cadre sur la promotion de la jeunesse, intitulé « : D'ici à 2025, les jeunes, filles et garçons, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité accèdent davantage aux opportunités socioéconomiques et développent leur plein potentiel ». Ce résultat s'articule autour de trois produits, à savoir :

- Les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour accompagner la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et promouvoir la participation et l'insertion socioéconomique des jeunes, y compris des jeunes migrants ;
- Les jeunes notamment ceux des milieux ruraux et péri-urbains disposent de capacités professionnelles et entrepreneuriales renforcées pour bénéficier des opportunités d'emploi dans les secteurs porteurs adaptées aux besoins du marché ;
- Les jeunes, filles et garçons disposent des compétences de vie courante et de leadership pour participer à la prise de décision et au contrôle de l'action publique.

- **Stratégie de mobilisation des ressources**

Les agences contribueront premièrement sur la base de leurs ressources internes disponibles.

Par ailleurs, les agences adopteront une approche conjointe sur la base des valeurs ajoutées de chacune d'elles en mettant en exergue les résultats tangibles et à fort impact engagés pour mobiliser les bailleurs à financer les nouvelles initiatives.

Des synergies dans la mobilisation des ressources peuvent être adoptées entre les agences et le Gouvernement ou avec les partenaires de mise en œuvre, soit globalement soit directement envers les bailleurs ciblés.

- **Ancrage institutionnel**

Le projet conjoint mobilise les principaux acteurs de l'écosystème suivants : Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'insertion professionnelle et du service civique (et notamment l'Agence Emploi Jeune et l'Unité de coordination du PEJEDEC, OSCN, DPJ), Ministère de la Culture et de la Francophonie, Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage Direction de l'apprentissage et de l'Insertion professionnelle, L'Institut national supérieur des arts et de l'action culturelle (INSAAC), Centre Technique des Arts Appliqués (CTAA) de Bingerville, Impact'LAB/Centre d'incubation de l'UNESCO, Agence Côte d'Ivoire PME, Pôles d'innovation entrepreneuriale, AGEFOP, incubateurs/accélérateurs, la CGECI et FIPME, le Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire (CNJCI), Groupements et organisations spécialisés de jeunes et de femmes, collectivités locales.

- **Agences participantes : OIT (Lead), FIDA, UNICEF, UNESCO, PNUD et ONUDI**

- **Partenaires de mise en œuvre**

- Les Comités de branches professionnelles
- L'Observatoire national de l'emploi et de la formation
- La Direction de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle
- L'Office du Service Civique National
- Plateforme et Communautés U-REPORT
- Plateforme des Relais Communautaires Pour la Paix (RCP) de l'UNESCO ;
- Direction de la Protection de la Jeunesse
- Direction des Industries Culturelles et Créatives
- Directions Régionales de la Culture
- Les Préfets des Régions et Autorités locales
- Les communautés locales
- Les organisations syndicales
- Les associations de jeunes et de femmes

Programme conjoint d'Appui à l'Opérationnalisation du Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre

NOTE CONCEPTUELLE

- **Contexte et justification**

Les VBG y compris la violence psychologique, physique, sexuelle et économique, sont l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues et les plus graves dans le monde. La question des Violences Basées sur le Genre (VBG) est d'actualité en Côte d'Ivoire, même si des disparités régionales sont observées. La Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs conventions internationales de protection des droits humains en particulier ceux relatifs aux enfants et aux femmes notamment, la Convention relative aux Droits de l'Enfant (04 Fév.1991) et la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (déc. 1995). Le pays s'est résolument engagé à améliorer la situation des droits des enfants et des femmes par des actions fortes, des textes novateurs et des initiatives porteuses d'espoir au niveau politique, législatif et programmatif.

Toutefois, malgré ces efforts consentis par l'Etat de Côte d'Ivoire, les faits de violations et d'atteintes aux droits des femmes et des enfants persistent. La violence basée sur le genre reste effectivement un sujet préoccupant. Elle trouve ses origines dans les stéréotypes, les normes sociales et la discrimination fondée sur le genre, qui la perpétuent et la consommation des substances. Les violences à caractère sexuel, physique, psychologique, économique, conjugale, les pratiques culturelles (MGF/excision, mariage d'enfants) et d'autres types de nouvelles violences en lien avec les réseaux sociaux sont présentes et affectent la vie des femmes et des filles. Le phénomène de violence constitue également l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues et les plus graves dans le monde mais également un problème de santé publique majeur au regard des nombreuses conséquences désastreuses au plan individuel et communautaire sur la santé (l'extension des IST et du VIH sida avec une propension de féminisation de ce fléau, 6.4% pour les femmes et 2.9% pour les hommes ; les grossesses non désirées, les troubles affectifs et psychologiques, les fistules vésico-vaginales, recto-vaginale et autres traumatismes affectant l'appareil reproducteur de la femme) et le bien-être des femmes et des enfants y compris sur leur santé sexuelle et reproductive et sur la santé mentale. Selon les estimations de l'OMS, environ une femme sur trois (35 %) dans le monde a subi des violences physiques et/ou sexuelles à un moment de sa vie.

En Côte d'Ivoire, le gouvernement et ses partenaires ont pris des mesures pour lutter contre ce phénomène à travers entre autres, l'installation sur l'ensemble du territoire national de 84 plates formes multisectorielles de lutte contre les VBG et travaillent à renforcer la prévention et la réponse aux VBG dans tous les secteurs y compris la protection des enfants contre les violences sexuelles et l'exploitation sexuelle, la promotion de l'égalité des sexes et l'éducation à la sexualité.

Selon les données provisoires du Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS) de 2022, 7919 cas de VBG ont été pris en charge dont 1198 viols, 6 MGF et 182 mariages forcés. Toutefois ces données ne reflètent qu'une faible part de la réalité et des efforts sont encore nécessaires pour disposer davantage de données fiables en vue d'orienter et de cibler les stratégies appropriées. En effet, de nombreux défis demeurent en matière de lutte contre les VBG tels que, la prise en charge holistique des survivants de VBG à travers tout le pays, la mise en place d'un système de formation continue efficace sur les VBG à l'endroit des acteurs judiciaires et sécuritaires, l'institutionnalisation des bureaux d'accueil genre par l'adoption d'un cadre juridique et d'un budget conséquent. A cela s'ajoute le défi découlant de l'avancée de l'extrémisme violent et/ou de la menace terroriste, l'accentuation de la consommation des substances.

L'étude diagnostique réalisée en 2021 dans les régions du Bounkani et du Tchologo par le SNU et les statistiques du GBVIMS 2020 mettent en exergue la prévalence des VBG dans le Nord du pays qui continuent de fragiliser les femmes, dans un contexte d'insécurité et de fragilité grandissante en lien avec la poussée de l'extrémisme violent dans cette zone. 1504 cas de VBG dont 534 cas de viols, agressions sexuelles et agressions physiques sont dénombrées en 2020 dans les régions du Denguélé, des Savanes, du Woroba, du Zanzan et dans la vallée du Bandama. De manière générale dans ces régions, les cas de VBG ne font pas souvent objet de plaintes devant les autorités judiciaires compétentes. A titre d'exemple, on a enregistré que seulement 23,1% de plaintes dans la région du Bounkani au cours de 2020.

Le Gouvernement considère qu'il importe d'améliorer le cadre réglementaire, politique et institutionnel de la lutte contre les violences basées sur le genre et de renforcer les services de première ligne et les acteurs sociaux, de mettre un accent particulier sur la sensibilisation à travers des campagnes d'information, la prévention via des approches et interventions evidence based, et de sensibilisation tout en encourageant la participation active de la société civile et des communautés locales. Aussi, d'importants efforts restent encore à faire pour renforcer les capacités des communautés afin de dénoncer ces violences, renforcer l'accès des enfants (filles et garçons), des adolescent (e)s, les jeunes, en particulier les jeunes filles, et des familles aux services de prévention et de prise en charge répondant aux normes de qualité et aux procédures en vigueur.

- **Orientation**

Le SNUD dans le cadre de la mise en œuvre de son Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD), notamment le résultat escompté 6 : « D'ici à 2025, les femmes, les filles accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et technologiques pour leur autonomisation, et aux services de prévention et de prise en charge de toutes les formes de violences notamment les pratiques néfastes », peut apporter un appui au programme national VBG en complémentarité des interventions des autres partenaires. Par exemple, en soutenant la mise en place de Programmes d'amélioration des compétences parentales et d'Education Complète à la Sexualité /Education à la Santé et à la Vie Saine de bonne qualité et fondée sur les droits pour la santé et le bien-être des jeunes, en travaillant à promouvoir l'égalité de genre dans les politiques, les pratiques et le contenu des médias, à accroître la sécurité des femmes journalistes en ligne (lutte contre le cyber harcèlement) comme hors ligne, à renforcer les capacités et les connaissances des

femmes et des filles en matière de technologies numériques et à améliorer l'accès inclusif à l'information et au savoir, notamment par le biais du patrimoine documentaire. De même, en s'alignant sur le Plan Stratégique National de lutte contre le VIH, le sida et les infections sexuellement transmissibles 2021-2025 (PSN 2021-2025) pour intégrer la problématique des populations clés concentrant les plus fortes prévalences de l'infection en VIH et subissant des violences et autres types d'atteintes aux droits humains qui sont des obstacles à l'accès aux services liés au VIH. Cela est un frein à la prise en charge holistique des VBG prônée par le MFFE à travers les plateformes. Aussi, les efforts pour aligner les politiques nationales sur l'égalité entre les sexes et la lutte contre les violences basées sur le genre réduira l'impact du VIH parmi les femmes et les jeunes-filles, à travers des programmes de prévention et de prise en charge du VIH prenant en compte la notion de l'équité et du genre et l'assistance juridique et judiciaire pour tous les cas de VBG. Une coopération internationale renforcée entre le SNUD, le gouvernement et les autres partenaires contribuera à mener des actions efficaces de lutte contre les VBG tout en mettant en avant l'importance d'une réponse globale harmonisée basée sur le respect des droits de l'homme et l'autonomisation des femmes et des filles.

- **Objectif**

Elaborer et Mettre en œuvre un Programme Conjoint d'Appui à la riposte aux VBG dans le cadre de l'Opérationnalisation du Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

- **Résultats attendus**

La mise en œuvre du projet s'articulera autour d'une combinaison d'actions de renforcement des capacités techniques et opérationnelles, de sensibilisation qui devront aboutir à 3 principaux résultats :

- 1. Le cadre institutionnel et réglementaire du PNLVBG est renforcé en vue de son opérationnalisation et de l'amélioration de l'accès aux services de prévention et de prise en charge holistique des VBG y compris les mutilations génitales féminines, et les mariages d'enfants.**

- Soutien au plaidoyer pour la prise d'un décret portant organisation et fonctionnement du programme national de lutte contre les VBG (organigramme, missions, rôles, etc.)
- Soutenir la disponibilité de données fiables et comparables pour appuyer ce plaidoyer mais aussi pour suivre les progrès et éclairer les politiques et les programmes.
- Appui à l'élaboration/révision des documents normatifs et stratégiques du PNLVBG (Directives, protocoles cliniques et outils pour renforcer la riposte du secteur de la santé, document de politique de lutte contre les VBG, plan stratégique de lutte contre les VBG, document cadre de coordination (GTT), le plan national d'abandon des MGF, plan accéléré de lutte contre les mariages d'enfants), plan de suivi-évaluation)
- Appui à l'évaluation des capacités organisationnelles du PNLVBG (analyse situationnelle et gaps à combler)

- Soutien à l'élaboration d'un plan d'opérationnalisation coordonné avec une feuille de route claire sur la base des défis constatés, des priorités dégagées et des perspectives de la lutte.
- Appui à l'élaboration d'un manuel de sensibilisation des communautés sur l'Education à la santé et à une vie saine
- Appui à l'élaboration d'un manuel d'éducation à la santé et à la vie saine à l'intention des jeunes non scolarisés et déscolarisés de la Côte d'Ivoire
- Appui à la promotion des écoles et des environnements communautaires sûrs, sains et inclusifs pour tous les jeunes
- Contribution à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication du PNLVBG
- Soutien à la révision des politiques, des directives et des règlements nationaux afin de réduire les obstacles d'accès aux services judiciaires pour les survivants de VBG
- Soutien aux familles par la mise en œuvre de programme de prévention des violences et d'amélioration des compétences familiales
- Soutien aux autorités locales pour intégrer la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre dans leur développement local.
- Harmonisation des plateformes VBG – protection de l'enfant - OEV
- Promotion des interventions de prévention : Conduite d'actions de campagne de sensibilisation, d'éducation, de formation en vue de prévenir les violences basées sur le genre
- Développement d'un plan de travail de lutte contre les cyberviolences sexuelles en lien avec les opérateurs de télécommunications et les médias sociaux dans la lutte contre la violence genre en ligne

2. Les capacités techniques et matérielles du PNLVBG, des plateformes de lutte contre les VBG, des structures de prise en charge et des acteurs sont renforcées pour une réponse holistique et une coordination opérationnelle optimale des mécanismes de prévention et de réponse à la VBG.

- Soutien au renforcement des capacités techniques du personnel de PNLVBG, des membres des PFVBG
- Appui à la vulgarisation de l'application HELLO ADO pour informer les jeunes sur l'Education Complète à la Sexualité.
- Contribution à la dotation en équipement (matériels informatiques, bureautiques, roulants...) du programme national de lutte contre les VBG (PNLVBG) et les plateformes de VBG
- L'appui à la pérennisation des plateformes VBG après l'évaluation de leurs capacités
- La révision des Procédures Opérationnelles Standards dans certaines régions
- Accompagnement au passage à échelle des plateformes de lutte contre les VBG
- Appui au recrutement du personnel pour l'animation de la ligne verte 1308 24h/24 et 7jours/7 et 116 24h/24 et 7jours/7 et des plateformes digitales

- Appui à l'accès des survivantes aux services sociaux, d'aide psychosociale et juridique ainsi que la participation à la vie économique et sociale
- Appui à la prise en charge des survivantes (assistance judiciaire, offre de soins médicaux de qualité sûrs, efficaces et centrés sur les survivantes, psychologique et économique)
- Accompagnement de la mise en place des mécanismes de référencement des VBG au niveau communautaire à travers les comités VBG
- Soutien au dialogue communautaire avec les chefs religieux et communautaires, les réseaux et associations de femmes, de jeunes, d'hommes pour un engagement en faveur de la lutte contre les VBG y compris la pratique des MGF et les mariages d'enfants
- Plaidoyer /Soutien à la création de centres régionaux d'hébergement et d'assistance d'urgence pour les survivantes de VBG (on pourrait commencer par trois (3) régions en tête des stats de VBG en CI
- Conduire une évaluation de la disponibilité et la qualité de l'offre de service VBG, telles que décliné dans les directives nationales de prise en charge des incidents VBG dans les régions à fort taux d'incidents
- Soutenir l'intensification des efforts dans les situations d'urgence humanitaire ou les VBG peuvent être particulièrement problématiques Mise en place des bureaux d'accueil genre (BAG) dans les réseaux de la police et de la gendarmerie ;
- Appui au processus d'institutionnalisation des BAG par l'adoption d'un cadre juridique et d'un budget.

3. Les organes de coordination, de suivi et l'évaluation de la prévention et de la réponse globale aux VBG sont renforcés au niveau du PNLVBG, local et communautaire.

- Soutien à la mise en place et au fonctionnement des structures de coordination au niveau national, local et communautaire
 - Appui à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de suivi-évaluation du PNLVBG (consensus sur les indicateurs, source de données, périodicité de la collecte, circuit de transmission, revues des plans stratégiques et opérationnels et production de rapports annuels).
 - Amélioration du fonctionnement du système du G-PROTECT/GBVIMS et de la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur les VBG y compris les MGF et les mariages d'enfants
 - Renforcer l'interopérabilité entre le système du G-PROTECT/GBVIMS et le DHIS2
 - L'appui à la coordination nationale de toutes les interventions de lutte contre les VBG , y compris les mouvements des activistes et des organisations de la société civile La coordination et le réseautage des centres d'accueil et de prise en charge des survivantes de VBG.
- **Lien avec le CCDD 2021-2025**

Ce programme permettra aux femmes et filles d'accéder davantage aux services de prévention et de prise en charge de toutes les formes de violences notamment les pratiques néfastes (Résultat escompté 6 du CCDD).

- **Ancrage institutionnel :**

Programme National de Lutte contre les VBG / Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

- **Agences participantes :** UNFPA (Lead), OMS, ONUFEMMES, PNUD, UNESCO, ONUSIDA et UNICEF.

- **Stratégie de mobilisation des ressources :**

- Elaboration d'un document de partenariat et de mobilisation des ressources pour le Programme Conjoint ;
- Présentation du dossier d'investissement sur le coût de l'élimination des VBG en Côte d'Ivoire au Chef du gouvernement pour la mobilisation de ressources domestiques dans la lutte contre les VBG ;
- Organisation de tables rondes des donateurs en vue de la mobilisation des ressources pour de la lutte contre des VBG (BAD, Coopération allemande, Affaires Mondiales Canada, Ambassade d'Espagne, ...);
- Recherche d'opportunités de synergie et de partenariats avec le secteur privé pour la lutte contre les VBG en Côte d'Ivoire ;
- Recherche d'opportunités de synergie et de partenariats avec les collectivités décentralisées pour la prévention et la lutte contre les VBG ;
- Mutualisation des ressources mobilisées par les agences des Nations Unies dans la lutte contre les VBG.

- **Partenaires de mise en œuvre :**

- **Partenaires gouvernementaux**

- Ministère du Plan et du Développement
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
- Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté
- Ministère de l'emploi et de la protection Sociale
- Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
- Ministère de la réconciliation et de la cohésion Sociale
- Ministère de la culture et de la francophonie
- Ministère de la communication et de l'économie numérique

- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
- Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique
- Ministère des Sports
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
- Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique
- Ministère de budget
- Collectivités décentralisées et locales
- Observatoire du Genre
- Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels

■ **Organisations Société civile**

- ASAPSU
- ARSIP
- AFJCI
- ONEF
- RSB
- ONG OVERCOME
- WOMEN LEADER
- ONG ARSIP
- ONG Jeune Femme en Action (JFA)
- ONG BLOOM
- CARITAS
- CNDH (Conseil National des Droits de l'Homme)
- Fondation Djigui la Grande Espérance
- Alliance Côte d'Ivoire
- Enda santé Côte d'Ivoire
- Réseau Ivoirien des organisations de Personnes vivant avec le VIH (RIP+)
- Réseau des organisations de Populations clés Côte d'Ivoire ROPCCI
- Coalition des organisations de Femmes vivant avec le VIH en Côte d'Ivoire (COFCI)
- Confédération des Organisations des Personnes en situation de Handicaps en Côte d'Ivoire (COPHCI)
- ONGs Internationales: (Engender Health, IRC, Save The Children, etc...)
- Fondation AVSI

Programme conjoint d'appui à l'autonomisation socio-économique des femmes centré sur les Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEF)

NOTE CONCEPTUELLE

1. Contexte et justification

La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès significatifs dans la réalisation des ODD depuis 2015. L'indice de développement humain (IDH) est en effet passé de 0,454 en 2010 à 0,494 en 2015 et 0,550 en 2021, ce qui fait passer la Côte d'Ivoire dans la catégorie des pays à indice de développement humain moyen, reflétant ainsi une amélioration dynamique qui doit être poursuivie. Toutefois, des efforts doivent encore être faits pour atteindre les objectifs mondiaux. L'Indice d'inégalité de genre (IIG) 2021 a classé la Côte d'Ivoire au 155^e rang sur 189 pays avec un taux de 0,613 (PNUD, RDH, 2021-2022), qui s'explique par des inégalités profondément enracinées qui ont un impact direct sur l'éducation et les revenus.

Bien que des progrès significatifs aient été accomplis pour combler les écarts entre les sexes dans l'enseignement primaire en Côte d'Ivoire, les progrès réalisés dans l'enseignement secondaire et supérieur des filles et des femmes restent inférieurs à ceux des jeunes hommes. Parmi les défis identifiés, les facteurs expliquant la faiblesse du capital humain sont : (i) les crises récurrentes et leurs conséquences, (ii) la pression exercée par la dynamique démographique sur la demande sociale (iii) le faible niveau d'éducation des femmes et les limites sociétales de leur rôle ; (iv) la prédominance de l'emploi informel et les faibles revenus qui en résultent (v) et les défaillances des politiques publiques³.

En effet, **les causes profondes des inégalités** en matière d'éducation pour les filles et les femmes sont nombreuses et se recoupent. La pauvreté est un obstacle important, empêchant la scolarisation et le maintien scolaire. **La discrimination fondée sur le sexe** est également à l'origine de nombreux défis auxquels les filles et les jeunes femmes sont confrontées dans le système éducatif et dans leur transition vers l'emploi. **Les mariages et les grossesses précoces** forcent les adolescentes à abandonner l'école, ce qui ne leur laisse aucune possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir économiquement autonomes. La pertinence et la qualité de l'éducation peuvent également entraver l'autonomisation économique des filles et des jeunes femmes. Trop souvent, le niveau d'éducation des filles ne les prépare pas au marché du travail. En conséquence, de nombreuses filles ne s'inscrivent pas ou abandonnent leurs études parce que travailler et gagner un salaire est considéré comme une option préférable à l'achèvement d'une « éducation sans valeur ».

³ UNCT Côte d'Ivoire CCA 2020

Les obstacles susmentionnés sont plus difficiles à affronter pour les femmes et les jeunes filles désavantagées (pauvres des zones urbaines et rurales ; handicapées ; et/ou réfugiés ; ou confrontées à de multiples formes de discrimination). Ces catégories de femmes sont les plus désavantagées et risquent de s'isoler davantage et être plus vulnérables dans un monde du travail en mutation où la formation qualifiante et adaptée au marché de l'emploi ainsi que la technologie numérique sont l'avenir du marché du travail.

Ainsi, des générations de filles, de jeunes femmes et de femmes ont manqué des possibilités d'éducation de base qui sont non seulement essentielles à leur développement, leur croissance personnelle et à leurs perspectives d'emploi, de sécurité, d'autonomie et de bien-être psychosocial, mais qui sont également essentielles au développement social et économique de leurs communautés et de la Côte d'Ivoire.

L'économie ivoirienne est caractérisée par la prédominance de l'emploi informel auquel participent les femmes à hauteur de 58%, et les faibles salaires qui en découlent. Les femmes en situation de pauvreté âgées de 20 à 54 ans en milieu rural et urbain représentent environ 1,5 million de personnes.

Le pouvoir de l'éducation et du développement des compétences dans la croissance économique nationale est indéniable : une augmentation d'un point de pourcentage de l'éducation des femmes augmente le produit intérieur brut (PIB) moyen de 0,3 point de pourcentage et augmente les taux de croissance annuels du PIB de 0,2 point de pourcentage. L'éducation est un déterminant essentiel de l'autonomisation des jeunes femmes en Côte d'Ivoire qui nécessite une approche intégrée, combinant l'éducation formelle, l'alphabétisation fonctionnelle, la formation aux compétences de la vie courante et le soutien social avec l'accès aux services financiers et à l'emploi.

Les Instituts de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) mis en place par l'état de Côte d'Ivoire depuis 1977 pourraient jouer ce rôle. Toutefois, malgré les atouts que possèdent ces structures, une réforme s'avère plus que nécessaire pour adresser de manière holistique les défis liés à l'autonomisation des femmes en leur offrant un accès à un apprentissage compétitif et de qualité menant à des possibilités d'entrepreneuriat et d'emploi intéressantes.

Il est donc urgent de mettre en place un dispositif dédié à la prise en charge holistique de l'autonomisation des femmes et des filles, notamment les plus défavorisées.

2. Objectifs

2.1 Objectif général

Le projet vise à ce que les filles et les femmes laissées de côté par le système d'éducation formelle en Côte d'Ivoire aient accès, participent et obtiennent des résultats d'apprentissage, d'entrepreneuriat et d'emploi de qualité grâce à l'éducation et à la technologie numérique.

2.2 Objectifs spécifiques

Le projet contribuera de manière significative à :

- (i) Mettre en œuvre de la feuille de route du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant⁴ dans sa composante « Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel pour la promotion du genre et de l'autonomisation de la femme » en appui à la réforme des Instituts de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) ;
- (ii) Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD 4) ;
- (iii) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ODD 5) ;
- (iv) Garantir l'accès à un travail décent et à la croissance économique (ODD 8).

3. Pertinence et stratégie

Aligné sur le PND 2021-2025 Pilier 2⁵, le projet vise à renforcer le capital humain, à accroître l'emploi inclusif et l'entrepreneuriat, et à créer des liens durables avec le marché du travail. De même, le projet vise à briser les tendances actuelles et à fournir une solution globale aux femmes et aux jeunes femmes défavorisées de Côte d'Ivoire qui ont manqué l'éducation formelle et qui risquent d'être laissées pour compte dans le développement économique et social.

Il s'agira pour ce projet de développer des parcours d'apprentissage, d'entrepreneuriat et d'emploi spécifiques au contexte, abordables et évolutifs pour autonomiser les femmes et les jeunes femmes désavantagées. Il vise à briser les tendances actuelles et à fournir une solution globale aux femmes et aux jeunes femmes défavorisées en Côte d'Ivoire qui ont manqué l'éducation et qui risquent d'être laissées pour compte. Il offre aux femmes et aux jeunes femmes, à leurs familles, aux communautés locales et aux sociétés les avantages de l'accès à des services éducatifs adaptés non seulement à leurs besoins en tant qu'apprenantes, mais aussi à leur avenir en tant que salariés et entrepreneures.

Le projet aborde la situation des filles et des femmes dans les zones périurbaines et rurales âgées de 16 à 45 ans et plus, avec une majorité de jeunes femmes (72,8%) âgées de 16 à 25 ans qui n'ont pas accès à l'éducation formelle (de base, formation professionnelle) et aux compétences entrepreneuriales.

Le projet offrira aux femmes et aux jeunes femmes des environnements d'apprentissage physiques et virtuels, un accès à du matériel d'apprentissage compétitif et de qualité et des liens avec des possibilités d'emploi intéressantes, tout en s'attaquant de manière globale aux facteurs qui les ont poussés à ne pas s'inscrire ou à abandonner leurs études.

Le projet leur offrira trois voies de sortie de l'exclusion : i) réintégrer l'éducation formelle ; ii) l'enseignement professionnel qui leur offre une voie d'accès à l'emploi ; et iii) la formation à l'entrepreneuriat et les compétences qui les aident à créer leur propre entreprise.

⁴ Feuille de route ministères 2023. Cabinet du Premier Ministre. République de Côte d'Ivoire. 2023

⁵ Plan National de Développement 2021-2025. Ministère du Plan et du développement. République de Côte d'Ivoire.

Les interventions du projet seront orientées par les cinq critères d'autonomisation des femmes tel que définis par les Nations Unies à savoir : le sens de la dignité, le droit de faire et de déterminer ses choix, le droit d'avoir accès aux ressources et aux opportunités, le droit d'avoir le contrôle sur sa propre vie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de sa communauté et/ou du foyer et la capacité d'influencer le changement social afin de créer un ordre économique et social plus juste aux plans communautaire et national.

Le Centre des femmes entrepreneures (Centre d'incubation) établi dans la commune d'Attécoubé avec l'appui d'ONU Femmes sera mis à contribution en tant qu'outil de soutien pour les apprenantes de l'école de la deuxième chance dans leur programme d'apprentissage et d'éducation. Ce Centre accompagnera la mise en place de centres incubateurs à l'échelle nationale dans les zones de couverture des IFEF. Ces centres incubateurs ou « *Hub* » auront pour ancrage institutionnel les IFEF.

Enfin, une évaluation des besoins mettra en lumière les besoins d'apprentissage spécifiques des femmes en Côte d'Ivoire, mais il est prévu qu'un certain nombre d'options d'apprentissage seraient nécessaires – mixtes (en ligne avec un(e) instructeur/instructrice), indépendant(e)s et autres configurations d'apprentissage qui répondent le mieux aux besoins des apprenantes.

4. Résultats attendus

Le projet contribuera aux réalisations et résultats suivants :

RÉSULTAT 1 : Un plus grand nombre de femmes et de jeunes filles désavantagées ont accès et bénéficient de contenus, de matériels et de parcours éducatifs qualifiants au sein des IFEF réformés.

Produit 1.1 : Le cadre juridique et institutionnel des IFEF est révisé et fonctionnel.

Produit 1.2 : Un contenu pertinent et approprié en appui à l'entrepreneuriat et à l'insertion économique des femmes et des jeunes filles est élaboré et organisé.

Produit 1.3 : Les parcours d'apprentissage et de carrière sont suivis par les femmes et les jeunes femmes qui accèdent à des plateformes d'apprentissage en présentiel et en ligne appropriées dans le cadre d'une formation qualifiante.

RÉSULTAT 2 : Un plus grand nombre de femmes et de jeunes filles désavantagées ont accès aux opportunités entrepreneuriales, d'emploi et aux moyens de subsistance

Produit 2.1 : Les employeurs potentiels des secteurs privé et public deviennent plus sensibles à la question de l'égalité des sexes et l'accès au travail décent pour les femmes et les jeunes filles et davantage de femmes et de jeunes filles sont recrutées et retenues.

Produit 2.2 : Les secteurs privé et public offrent des programmes de stage et de transition qui sont suivis par les femmes et les jeunes filles issues des IFEF.

Produit 2.3 : Un programme de mentorat et d'encadrement est créé et fonctionnel. Les femmes et les jeunes femmes issues des IFEF deviennent des mentors pour les nouvelles apprenantes afin

de partager leurs expériences, leurs conseils et leur soutien en matière d'Education de la Seconde Chance.

RÉSULTAT 3 : Moins de femmes et de jeunes femmes désavantagées sont privées de possibilités d'éducation en raison de normes sociales néfastes et discriminatoires.

Produit 3.1 : le droit des femmes et des jeunes femmes à l'éducation, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage professionnel, et les bénéfices de son application pleine et effective sont mieux compris et profite à leur famille, à leur communauté et à leur pays.

Produit 3.2 : Les parties prenantes communautaires, les ménages et les individus s'engagent de plus en plus à soutenir l'éducation, l'entrepreneuriat et l'apprentissage professionnel des femmes et des jeunes femmes ivoiriennes.

Produit 3.3 : Les possibilités d'éducation, d'entrepreneuriat et d'apprentissage professionnel des femmes et des jeunes femmes ivoiriennes sont soutenues et renforcées par les systèmes et réseaux sociaux.

RÉSULTAT 4 : les services d'éducation de la seconde chance sont rendus accessibles à un plus grand nombre de femmes et de jeunes femmes désavantagées

Produit 4.1 : Les initiatives visant les réformes intersectorielles de la législation et des politiques pour la promotion de l'accès des femmes et des jeunes femmes défavorisées à l'éducation de la deuxième chance sont engagées et soutenues.

Produit 4.2 : Les cadres de financement multisectoriels sont renforcés pour traduire les politiques et stratégies dans la pratique.

- **Lien avec le CCDD 2021-2025**

Ce programme permettrait aux femmes et aux filles d'accéder davantage aux opportunités socio-économiques et technologiques pour leur autonomisation, (Résultat escompté 6 du CCDD).

- **Ancrage institutionnel**

Ministère de la Femme, de la famille et de l'enfant

- **Agences participantes :** ONUFEMMES (Chef de file), BIT, OMS, PAM, PNUD, UNESCO, UNFPA et UNICEF

- **Stratégie de mobilisation des ressources**

- Elaboration d'un document de partenariat et de mobilisation des ressources pour le Programme Conjoint ;
- Présentation du dossier sur la réforme des IFEF en Côte d'Ivoire au Chef du gouvernement pour la mobilisation de ressources au plan national dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes et des filles dans le cadre de l'éducation de la seconde chance ;

- Organisation de tables rondes des donateurs ;
- Recherche d'opportunités de synergie et de partenariats avec le secteur privé pour renforcer l'inclusion financière ;
- Mutualisation des ressources mobilisées par les agences des Nations Unies pour l'autonomisation économique des femmes et des filles.

- **Partenaires de mise en œuvre**

Gouvernement

- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
- Ministère de l'Emploi et Protection Sociale
- Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation professionnelle et de l'apprentissage
- Ministère de la Jeunesse et de la promotion du service Civique
- Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté
- Ministère de la communication et de l'économie numérique
- Ministère de budget

Collectivités décentralisées et locales

Institutions nationales : CNDH, ONEG

Société Civile : Réseaux, ONG, Associations de femmes et de jeunes, Leaders et chefs communautaires

Secteur Privé : Banques et Etablissements Financiers, entreprises de distribution d'équipements et de matériels électroménagers, Chambre de commerce et d'industrie ; chambre des métiers et de l'artisanat, chambre nationale d'agriculture.

Pour faire une différence et assurer un impact durable, le projet travaillera avec les partenaires nationaux, les autorités décentralisées, pour renforcer la capacité institutionnelle des prestataires de services, les organisations de la société civile et des établissements d'enseignement et de recherche. Cela permettra de construire une alliance pour le changement nécessaire pour les politiques éducatives, multisectorielles et financières fondées sur des données probantes nécessaires pour fournir un environnement favorable aux femmes et aux jeunes femmes au-delà des bénéficiaires directs.

Les principales institutions seront systématiquement mobilisées tout au long du cycle du projet, en veillant à ce que l'évaluation des besoins, l'identification et l'élaboration du contenu, les modalités d'exécution, la réforme des politiques et les efforts de plaidoyer soient pleinement pris en charge et éclairés par le contexte et les priorités locaux, créant ainsi des synergies avec des initiatives similaires pour assurer la valeur ajoutée du programme.

En outre, le projet collaborera avec les institutions du marché du travail et les employeurs, les conseillera et renforcera leur capacité d'institutionnaliser les politiques, les mesures et les programmes de transition, ce qui élargira les possibilités d'emploi décent pour les femmes et les jeunes femmes désavantagées et la valeur pour les employeurs et la population cible.

- **Plan de durabilité**

Veiller à ce que l'éducation, l'apprentissage entrepreneurial et professionnel soit étroitement lié au marché du travail augmentera la valeur du programme d'éducation et maximisera les avantages à la fois pour les bénéficiaires directs et leurs communautés. L'apprentissage et la formation seront dispensés par de multiples moyens, y compris par l'utilisation du VSS et du contenu hors ligne qui capitalisera sur et utilisera les matériels d'éducation de qualité open source existants en organisant ces ressources dans un format en ligne, en plus d'adapter les ressources en ligne pour répondre au mieux aux besoins d'apprentissage en termes de contenu et de langue. Au cours de la phase initiale, une évaluation des besoins sera effectuée pour jeter les bases de la planification et de l'exécution du projet.

La durabilité du projet repose sur une approche de mise en œuvre qui met l'accent sur le renforcement de l'appropriation nationale et locale, le développement des capacités locales et le renforcement des partenariats. Les partenariats et l'engagement avec les parties prenantes nationales sont essentiels à l'efficacité et à la durabilité du projet. L'engagement des partenaires nationaux sera forgé au début du projet et tout au long des phases, à mesure que le projet s'élargira pour favoriser une plus grande appropriation du projet, ce qui peut à son tour contribuer à une plus grande durabilité du projet.

Ces éléments garantissent que les résultats des activités du projet sont institutionnalisés aux niveaux communautaire et national et peuvent continuer à apporter des changements après la fin de l'appui financier du projet.

Programme conjoint d'appui à l'adaptation aux changements climatiques et la résilience dans le Bassin du Bandama

NOTE CONCEPTUELLE

- **Orientation**

Le changement et la variabilité climatiques affectent déjà les régimes de précipitations et de températures en Côte d'Ivoire, entraînant à terme une diminution de la disponibilité en eau. Des mesures d'adaptation sont donc nécessaires afin de répondre aux principaux défis posés par le changement climatique, en disposant d'un système d'information solide sur les mesures d'adaptation les plus appropriées et en renforçant la capacité des agriculteurs à prendre des décisions sur les investissements requis pour améliorer la résilience et la productivité de leurs systèmes de production. Le gouvernement considère important de mettre à disposition des outils actualisés pour les secteurs clés du climat et renforcer les capacités des acteurs en matière d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

Le SNUD envisage de formuler un programme conjoint dans le bassin du Bandama dont l'objectif global est d'aborder les principales vulnérabilités climatiques dans les systèmes de gestion de l'agriculture et des ressources en eau, en mettant l'accent sur les chaînes de valeur du riz, du manioc et du cacao dans le bassin du Bandama. Cette région a été identifiée comme une région prioritaire dans le PANA, le plan sectoriel agricole. La résilience des productions de manioc, de riz et de cacao ne peut être obtenue qu'en accélérant la transition vers un ensemble de pratiques agricoles appropriées couplées à une stratégie de diversification des revenus. Pour ce faire, des systèmes agricoles intégrés conçus pour augmenter les rendements des cultures de rente (cacao) et des cultures de base (manioc et riz), et pour minimiser la dégradation de l'environnement, sont nécessaires.

- **Résultats attendus**

Objectif

L'objectif de ce programme est d'accroître la résilience et la capacité d'adaptation des communautés rurales vulnérables et de leurs écosystèmes au changement climatique afin d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans le bassin du Bandama. Il vise à réduire les effets directs prévus des impacts négatifs du changement climatique sur une masse critique de petits exploitants agricoles.

Théorie du changement

Si des informations climatiques robustes et des services d'alerte précoce couplés à un système de connaissances solide informent la production agricole et les stratégies de planification et si les pratiques d'adaptation et la sélection des meilleures technologies, le renforcement des capacités

pour les petits exploitants agricoles et les partenaires gouvernementaux est promu le long de la chaîne de valeurs du cacao ;

Si des pratiques d'adaptation et la sélection des meilleures technologies, le renforcement des capacités des petits exploitants agricoles et des partenaires gouvernementaux sont encouragés tout au long des chaînes de valeur du cacao, du manioc et du riz, alors la résilience des petits exploitants agricoles aux impacts du changement climatique sera améliorée. CAR il y aura des services hydrométéorologiques renforcés fournissant des informations climatiques solides sur les dangers, les risques, les impacts et les options d'action précoce (préparation aux risques climatiques), améliorant ainsi la prise de décision en matière d'investissement et le choix des meilleures pratiques/technologies alternatives d'adaptation et d'atténuation pour les projets climatiques pilotes de cacao, de riz et de manioc et les installations post-récolte dans le bassin vulnérable du Bandama.

- **Lien avec le CCDD 2021-2025**

Ce programme permettrait un meilleur accès de communautés du Bassin du Bandama aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et contribuerait à améliorer leur résilience (Résultat escompté 7 du CCDD).

- **Ancrage institutionnel**

Le programme sera aligné sur le Programme National d'Investissement agricole (PNIA) II (2018-2025), qui vise à accroître la valeur ajoutée des produits agricoles tout en protégeant l'environnement et le bien-être de la population. En particulier, il soutiendra les programmes 1, 2, 3, 5 et 6 du PNIA II. En outre, il sera aligné sur la Communication-Pays sur l'Agriculture Intelligente face au Climat (CPAIC), la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (SN-RRC) et le Programme National sur le Changement Climatique (PNCC).

Le programme sera conforme à la Contribution Déterminée au niveau national (CDN) de la Côte d'Ivoire qui consiste en des plans d'atténuation et d'adaptation au changement climatique à travers la protection des ressources en eau, la culture de plantes résistantes au changement climatique, le développement de l'agroforesterie, la protection de la fertilité des sols et le soutien à des pratiques durables de pêche et d'élevage.

- **Agences participantes : FIDA (Lead), PNUD, FAO**

- **Stratégie de mobilisation des ressources**

Le financement pour ce Programme Conjoint a déjà été assuré par le Fonds d'Adaptation (FA). L'accord de financement indique que le Conseil d'administration du FA accepte d'accorder au FIDA un don d'un montant maximum équivalent à six millions de dollars des Etats-Unis (US\$ 6.000.000.00).

Il reste à négocier l'Accord de Financement entre le FIDA et le l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD).

- **Partenaires de mise en œuvre**

- ✓ Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- ✓ Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- ✓ Société d'exploitation et de développement aéroportuaire, aéronautique et météorologue (SODEXAM).

Projet conjoint d'appui technique au Gouvernement de Côte d'Ivoire pour l'accès à la finance carbone pour la mise en œuvre de ses Contributions Déterminées Nationales (CDN)

NOTE CONCEPTUELLE

1. Introduction

Le changement climatique est un défi majeur pour notre planète, et les marchés de carbone sont devenus un outil crucial pour lutter efficacement contre ses effets. La Côte d'Ivoire a fixé de nouvelles ambitions climatiques, établissant un objectif de réduction de 30,41% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport au niveau de référence. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement ivoirien a l'intention d'utiliser les marchés de carbone comme instruments financiers pour le financement des actions d'adaptation et d'atténuation contenues dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDNs) évaluées à 22 milliards USD.

Cependant, la mise en place d'une stratégie nationale de finance carbone en Côte d'Ivoire est confrontée à des défis importants. Le Gouvernement ivoirien manque de capacités techniques pour exploiter pleinement les opportunités offertes par les marchés volontaires et non volontaires du carbone, et l'absence d'instrument juridique, institutionnel et politique nécessaire pour coordonner les nombreux acteurs et initiatives constitue également un défi majeur.

En réponse à la requête du Gouvernement ivoirien, les agences du système des Nations Unies ont décidé de mettre en place un programme conjoint sous le leadership du PNUD pour apporter une assistance technique à la Côte d'Ivoire dans l'utilisation des mécanismes de financement carbone pour la mise en œuvre de ses Contributions Déterminées Nationales (CDN). Ce programme vise à renforcer les capacités des acteurs nationaux, à élaborer une stratégie nationale d'accès à la finance carbone, à renforcer les cadres institutionnels et réglementaires et à soutenir la mobilisation de financements pour la mise en œuvre des CDN.

Le présent document de projet est issu d'un processus de consultation entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire, le PNUD et les agences du système des Nations Unies, dans le but d'identifier les besoins. Il s'agit d'un appui au Gouvernement ivoirien pour l'accès à la finance carbone pour la mise en œuvre des CDN, afin de promouvoir le développement durable et de soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone.

2. Objectifs

Le projet vise à renforcer la capacité de la Côte d'Ivoire à accéder aux mécanismes de financement carbone pour la mise en œuvre de ses Contributions Déterminées Nationales (CDN), afin de lutter

efficacement contre le changement climatique et de soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone, tout en contribuant au développement durable du pays.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Renforcer les capacités des parties prenantes nationales en matière de finance carbone et améliorer leur compréhension des enjeux liés à cette thématique ;
- Élaborer une stratégie nationale d'accès à la finance carbone alignée sur les objectifs des CDN et impliquant toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé ;
- Renforcer les cadres institutionnels et réglementaires pour permettre une meilleure accessibilité à la finance carbone tout en garantissant la qualité et la crédibilité des projets financés ;
- Appuyer la mobilisation de financements pour la mise en œuvre des CDN de la Côte d'Ivoire, à la fois bilatéraux via les articles 6.2 et 6.8 de l'Accord de Paris et privés via le marché volontaire du carbone en mettant en place des projets pilotes dans différents secteurs des CDN.

3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus du programme sont :

- Les capacités des parties prenantes nationales en matière de finance carbone sont renforcées et leur compréhension des enjeux liés à cette thématique améliorée ;
- Une stratégie nationale d'accès à la finance carbone alignée sur les objectifs des Contributions Déterminées Nationales (CDN) et impliquant toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé est élaboré ;
- Un cadre institutionnel et réglementaire appropriés qui favorise une meilleure accessibilité à la finance carbone tout en garantissant la qualité et la crédibilité des projets financés est mis en place ;
- Des financements pour la mise en œuvre des CDN de la Côte d'Ivoire, à la fois bilatéraux via les articles 6.2 et 6.8 de l'Accord de Paris et privés via le marché volontaire du carbone sont mobilisés à travers des projets pilotes dans différents secteurs des CDN.

4. Lien avec le CCDD 2021-2025

Le projet de renforcement de la capacité de la Côte d'Ivoire à accéder aux mécanismes de financement carbone pour la mise en œuvre de ses Contributions Déterminées Nationales (CDN) est en lien étroit avec le Cadre de Concertation pour le Développement Durable (CCDD) 2021-2025.

Le projet contribuerait à la réalisation du Résultat escompté 7 du CCDD qui vise à améliorer la résilience des communautés aux effets du changement climatique en favorisant une gestion durable et intégrée des ressources naturelles.

En effet, ce programme conjoint permettrait de promouvoir la transition vers une économie à faible intensité de carbone, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la protection des écosystèmes terrestres et marins. Cette transition vers une économie verte et durable permettrait également d'améliorer la résilience des communautés face aux effets du changement climatique, en promouvant des pratiques agricoles durables, en renforçant les capacités de gestion des ressources naturelles et en améliorant la qualité de vie des populations.

5. Description des composantes du projet

Le projet permettra à la Côte d'Ivoire de mieux comprendre et d'accéder aux mécanismes de financement carbone. Il est structuré autour de 4 composantes principales :

Composante 1 : Renforcement des capacités des parties prenantes nationales.

La composante 1 contribuera à renforcer les capacités des parties prenantes nationales et à leur donner les moyens de mieux comprendre et de s'engager dans la finance carbone, ce qui favorisera la mise en place de solutions efficaces et durables pour lutter contre le changement climatique.

Pour cela, des sessions de sensibilisation seront organisées pour les parties prenantes nationales afin de renforcer leur compréhension des enjeux liés à la finance carbone en lien avec les CDN de la Côte d'Ivoire. L'équipe EX-ACT de la FAO développera des sessions de sensibilisation sur la comptabilité des Gaz à Effet de Serre (GES) pour la finance carbone de ses réquisits à l'aide de l'outil EX-ACT, censé d'estimer les flux de GES dans le secteur Agriculture, Foresterie et Autre utilisation des terres. Ensuite, des formations seront dispensées aux experts nationaux sur les différentes dimensions du marché carbone et les conditions d'accès. Cela permettra de renforcer leurs compétences et de les aider à mieux appréhender les opportunités et les défis liés à la finance carbone. Parallèlement, des outils d'information, d'éducation et de communication sur la finance carbone seront conçus et diffusés pour que les parties prenantes nationales puissent accéder à des informations claires et actualisées sur la question. Enfin, des échanges et des rencontres seront organisés entre les parties prenantes nationales et les partenaires sud-sud pour partager les expériences et les bonnes pratiques en matière de finance carbone. Ce partage d'expérience permettra aux parties prenantes nationales de bénéficier des connaissances et des compétences des pays ayant des enjeux similaires en matière de finance carbone.

Composante 2 : Elaboration d'une stratégie nationale sur l'accès à la finance carbone aligné sur les objectifs des CDN à travers une approche participative.

La composante 2 du projet vise à élaborer une stratégie nationale sur l'accès à la finance carbone en alignement avec les objectifs des CDN en utilisant une approche participative. Les activités prévues incluent une évaluation du potentiel de crédits carbone, en particulier dans le secteur

forestier, grâce à l'outil PLANT du PNUD. Les capacités des acteurs nationaux seront renforcées sur l'utilisation de cet outil. En outre, les acteurs nationaux bénéficieront d'un renforcement de capacité à l'utilisation de l'outil EX-ACT de la FAO.

Le projet prévoit également le recrutement d'un cabinet pour l'élaboration d'une stratégie d'accès à la finance carbone en alignement avec les objectifs de la CDN. Cette stratégie sera développée dans le cadre d'une approche participative, en impliquant les différentes catégories de parties prenantes, y compris le secteur privé. La vision et les objectifs de la stratégie prendront en compte les contributions et les perspectives de toutes les parties prenantes pour développer des solutions durables et efficaces d'accès à la finance carbone. L'objectif final est de garantir que le pays dispose d'une stratégie claire et solide pour l'accès à la finance carbone qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable fixés par les CDN.

Composante 3 : Renforcement des cadres institutionnels et réglementaires. Cette composante du projet vise à renforcer les cadres institutionnels et réglementaires pour permettre une meilleure accessibilité à la finance carbone tout en garantissant la qualité et la crédibilité des projets financés.

Pour se faire le projet prévoit le recrutement d'un cabinet pour renforcer et compléter le cadre institutionnel et réglementaire existant. Ce renforcement permettra une meilleure compréhension des normes internationales et des réglementations nationales en vigueur pour les transactions sur le carbone. Le projet prévoit également le recrutement d'un cabinet pour élaborer un manuel d'homologation des projets carbone et les normes de qualité. Les projets carbonés seront homologués selon les normes de qualité établies dans le manuel, ce qui garantira une qualité et une crédibilité accrues pour ces projets. De plus, un registre national de projets et de transactions carbone sera créé pour faciliter la transparence et la traçabilité des transactions. Pour soutenir toutes ces initiatives, un cadre de dialogue unique et inclusif sur la finance verte sera mis en place. Enfin, des efforts seront déployés pour renforcer les capacités des juristes travaillant dans les départements ministériels. Ils seront formés sur les aspects juridiques liés aux transactions sur le carbone, ce qui leur permettra d'avoir une meilleure compréhension des normes internationales et des réglementations nationales en vigueur.

Composante 4 : Appui à la mobilisation de financements.

La composante 4 du projet vise à appuyer la mobilisation de financements pour la mise en œuvre des CDN de la Côte d'Ivoire. Deux types de financement sont principalement visés. Il s'agit d'une part de financements bilatéraux via les articles 6.2 et 6.8 de l'Accord de Paris et d'autre part de financements privés via le marché volontaire du carbone.

Des efforts seront déployés pour identifier les opportunités de financement bilatéral et pour accompagner la Côte d'Ivoire dans la préparation et la négociation de ces financements. Le succès de cette mobilisation de financement sera mesuré par le nombre de financements bilatéraux obtenus pour la mise en œuvre des CDN.

En vue de mobiliser les financements privés, des projets pilotes seront développés et mis en œuvre dans différents secteurs des CDN, en partenariat public-privé, pour démontrer la viabilité économique et environnementale des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6. Cadre de résultats du programme

Composantes	Activités	Résultats attendus	Indicateurs
Composante 1 : Renforcement des capacités des parties prenantes nationales	1.1 Conception des outils d'information, Education et Communication (IEC) et communication sur la finance carbone	Les parties prenantes ont accès à des outils d'information, d'éducation et de communication sur la finance carbone.	• Nombre d'outils d'information, Education et Communication (IEC) conçus et diffusés
	1.2 Sensibilisation des parties prenantes nationales sur les enjeux liés à la finance carbone	Les parties prenantes nationales sont sensibilisées et les capacités des cadres nationaux sont renforcées sur les enjeux liés à la finance carbone et à la technologie.	• Nombre et types de parties prenantes nationales sensibilisées et formées sur la finance carbone
	1.3 Formation des experts nationaux sur le marché carbone et ses différents enjeux	Les capacités des experts nationaux sont renforcées sur les enjeux de la finance carbone et les conditions d'accès.	• Nombre d'experts nationaux formés sur le marché carbone et les conditions d'accès
	1.4 Partage d'expérience à travers la coopération sud-sud avec les pays partageant les mêmes enjeux.	Les parties prenantes nationales bénéficient d'un partage d'expérience avec les pays partageant les mêmes enjeux.	• Nombre de partenaires sud-sud impliqués dans le partage d'expérience • Nombre de parties prenantes nationales bénéficiant du partage d'expérience
Composante 2 : Elaboration d'une stratégie nationale sur l'accès à la finance carbone	2.1 Evaluation du potentiel génération de crédits carbone particulièrement dans le secteur forestier de la Côte d'Ivoire à travers l'outil	Le pays a une connaissance précise du potentiel de séquestration de carbone et de génération de crédits carbone en	• Nombre de rapports d'évaluation du potentiel de séquestration et de réduction des émissions de CO2 disponibles.

aligné sur les objectifs des CDN à travers une approche participative.	PLANT du PNUD et EX-ACT de la FAO	liaison avec ces objectifs de CDN.	
	2.2 Renforcement des capacités des cadres nationaux sur l'utilisation des outils PLANT et EX-ACT pour évaluer le potentiel de séquestration de carbone	Des experts nationaux maîtrisent l'utilisation des outils PLANT et EX-ACT pour l'évaluation du potentiel de séquestration du carbone pour la mise en œuvre des CDN.	• Nombre de cadre nationaux capables de réaliser une évaluation du potentiel de crédit carbone avec l'outil PLANT et EX-ACT
	2.3 Définition d'une vision et des objectifs pour la stratégie de manière participative.	Une vision et des objectifs pour la stratégie d'accès à la finance carbone sont définis de manière participative.	• Nombre de parties prenantes impliquées dans la définition de la vision et des objectifs
	2.4 Recrutement d'un cabinet/Consultant pour l'élaboration de la stratégie nationale pour l'accès à la finance carbone alignée sur les objectifs des CDN.	Une stratégie nationale pour l'accès à la finance carbone est élaborée et alignée sur les objectifs des CDN.	• Une stratégie nationale pour l'accès à la finance carbone est disponible
Composante 3 : Renforcement des cadres institutionnels et réglementaires	3.1 Recrutement d'un Cabinet/Consultant pour renforcer et compléter le cadre institutionnel et réglementaire existant	Un cadre institutionnel et réglementaire adéquat pour une meilleure accessibilité à la finance carbone et à la technologie est mis en place	• Nombre de consultants/recrutements effectués
	3.2 Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration d'un manuel d'homologation des projets carbone et les normes de qualité	Les projets carbonés sont homologués selon les normes de qualité établies dans le manuel d'homologation et de qualité	• Nombre de consultations organisées avec les parties prenantes pour l'élaboration du manuel d'homologation des projets carbone. • Nombre de projets carbone homologués selon les normes de qualité établies.

	3.3 Création d'un registre National de projet et de transaction Carbone	Un registre national de projet et de transaction carbone est créé	• Disponibilité et accessibilité du registre
	3.4 Appui à la mise en place d'un cadre de dialogue unique sur la finance verte et appui au fonctionnement des différentes plateformes	Un cadre de dialogue unique sur la finance verte est mis en place et les différentes plateformes fonctionnent efficacement	• Nombre de plateformes de dialogue mises en place et opérationnelles
	3.5 Renforcement des capacités des juristes au sein des départements ministériels sur les aspects juridiques dans le cadre des transactions sur le carbone.	Des juristes nationaux sont mieux formés et informés sur les aspects juridiques liés aux transactions sur le carbone et ont une meilleure compréhension des normes internationales et des réglementations nationales en vigueur pour les transactions sur le carbone ;	• Nombre de juristes formés sur les aspects juridiques liés aux transactions sur le carbone ; • Nombre de départements ministériels impliqués dans la formation des juristes ;
Composante 4 : Appui à la mobilisation de financement	4.1 Appui à la mobilisation de financement bilatérale via l'article 6.2 et 6.8 de l'accord de Paris pour la mise en œuvre des CDN	Mobilisation de financement bilatéral réussi pour la mise en œuvre des CDN via l'article 6.2 et 6.8 de l'accord de Paris	• Montant de financement mobilisé via l'article 6.2 et 6.8 de l'accord de Paris • Nombre de projets financés via l'article 6.2 et 6.8 de l'accord de Paris
	4.2 Appui à la mobilisation des financements privé via le marché volontaire du carbone à travers la mise en œuvre de projet pilotes dans différents secteurs des CDN.	Des projets pilotes en partenariat public sont mis en œuvre Financement privé mobilisé via le marché volontaire du carbone à travers les projets pilotes dans différents secteurs des CDN.	• Nombre de projets pilotes financés via le marché volontaire du carbone. • Montant de financement mobilisé via le marché volontaire du carbone

7. Ancrage institutionnel et partenaires impliqués

L'ancrage institutionnel du projet sera le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour garantir une coordination efficace avec les politiques et stratégies nationales en matière de lutte contre le changement climatique et la mise en œuvre des CDN. Le projet impliquera également le Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que la Primature pour assurer la cohérence avec les politiques de développement économique et les priorités nationales.

Le tableau suivant précise l'ancrage pour chaque catégorie d'activité ainsi que les partenaires impliqués.

Composantes du programme	Activités	Ancrage Institutionnel	UN		Autres partenaires
			Agence Lead	Agence UN Participantes	
Composante 1 : Renforcement des capacités des parties prenantes nationales	1.1 Conception des outils d'information, Education et communication (IEC) et communication sur la finance carbone	MINEDD	PNUD		
	1.2 Sensibilisation des parties prenantes nationales sur les enjeux liés à la finance carbone	MINEDD	PNUD	FAO	
	1.3 Formation des experts nationaux sur le marché carbone et ses différents enjeux	MINEDD	PNUD	FAO	
	1.4 Partage d'expérience à travers la coopération sud-sud avec les pays partageant les mêmes enjeux.	MINEDD	PNUD	FAO	
Composante 2 : Elaboration d'une stratégie nationale sur l'accès à la finance carbone aligné sur les objectifs des CDN à	2.1 Evaluation du potentiel génération de crédits carbone particulièrement dans le secteur forestier de la Côte d'Ivoire à travers l'outil PLANT du PNUD et EX-ACT de la FAO.	MINEF	PNUD	FAO	
	2.2 Renforcement des capacités des cadres nationaux sur l'utilisation de l'outil PLANT et EX-ACT pour évaluer le potentiel de séquestration de carbone	MINEF	PNUD	FAO	

travers une approche participative.	2.3 Définition d'une vision et des objectifs pour la stratégie de manière participative.	MINED	PNUD		
	2.4 Recrutement d'un cabinet/Consultant pour l'élaboration de la stratégie nationale pour l'accès à la finance carbone aligné sur les objectifs des CDN.	MINEDD	PNUD		
Composante 3 : Renforcement des cadres institutionnels et réglementaires	3.1 Recrutement d'un Cabinet/Consultant pour renforcer et compléter le cadre institutionnel et réglementaire existant	MINEDD	PNUD		
	3.2 Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration d'un manuel d'homologation des projets carbone et les normes de qualité	MINEDD	PNUD		
	3.3 Création d'un registre National de projet et de transaction Carbone	MEF	PNUD		
	3.4 Appui à la mise en place d'un cadre de dialogue unique sur la finance verte et appui au fonctionnement des différentes plateformes	MINEDD	PNUD	FAO	
	3.5 Renforcement des capacités des juristes au sein des départements ministériels sur les aspects juridiques dans le cadre des transactions sur le carbone.	MINEDD	PNUD		
Composante 4 : Appui à la mobilisation de financement	4.1 Appui à la mobilisation de financement bilatérale via l'article 6.2 et 6.8 de l'accord de Paris pour la mise en œuvre des CDN	MINEDD	PNUD	FAO	
	4.2 Appui à la mobilisation des financements privé via le marché volontaire du carbone à travers la mise en œuvre de projet pilotes dans différents secteurs des CDN.	MINEDD	PNUD		

8. Chronogramme

Activités du projet	Durée estimée	Période	Chronogramme							
			T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Composante 1 : Renforcement des capacités des parties prenantes nationales	6 mois	Mois 1-6								
1.1 Sensibilisation des parties prenantes nationales sur les enjeux liés à la finance carbone	2 mois	Mois 1-2	x							
1.2 Formation des parties prenantes nationales sur les enjeux liés à la finance carbone et à la technologie	2 mois	Mois 3-4	x	x						
1.3 Formation des experts nationaux sur le marché carbone et ses différents enjeux	2 mois	Mois 5-6		x						
Composante 2 : Elaboration d'une stratégie nationale sur l'accès à la finance carbone aligné sur les objectifs des CDN à travers une approche participative	9 mois	Mois 4-12								
2.1 Evaluation du potentiel génération de crédits carbone particulièrement dans le secteur forestier de la Côte d'Ivoire à travers l'outil PLANT du PNUD	3 mois	Mois 4-6		x						
2.2 Renforcement des capacités des cadres nationaux sur l'utilisation de l'outil PLANT pour évaluer le potentiel de séquestration de carbone	2 mois	Mois 7-8			x					
2.3 Définition d'une vision et des objectifs pour la stratégie de manière participative	2 mois	Mois 9-10			x					
2.4 Recrutement d'un cabinet/Consultant pour l'élaboration de la stratégie nationale pour l'accès à la finance carbone aligné sur les objectifs des CDN	2 mois	Mois 11-12				x				
Composante 3 : Renforcement des cadres institutionnels et réglementaires	12 mois	Mois 6-18								
3.1 Recrutement d'un Cabinet/Consultant pour renforcer et compléter le cadre institutionnel et réglementaire existant	2 mois	Mois 6-7		x	x					
3.2 Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration d'un manuel d'homologation des projets carbone et les normes de qualité	3 mois	Mois 8-10			x	x				
3.3 Création d'un registre National de projet et de transaction Carbone	2 mois	Mois 11-12				x				
3.4 Appui à la mise en place d'un cadre de dialogue unique sur la finance verte et appui au fonctionnement des différentes plateformes	3 mois	Mois 13-15					x			

3.5 Renforcement des capacités des juristes au sein des départements ministériels sur les aspects juridiques dans le cadre des transactions sur le carbone	2 mois	Mois 16-17						x		
Composante 4 : Appui à la mobilisation	18 mois	Mois 8-24								
4.1 Appui à la mobilisation de financement bilatérale via l'article 6.2 et 6.8 de l'accord de Paris pour la mise en œuvre des CDN	6 mois	Mois 8-24			x	x	x	x	x	x
4.2 Appui à la mobilisation des financements privés via le marché volontaire du carbone à travers la mise en œuvre de projets pilotes dans différents secteurs des CDN	12 mois	Mois 8-24			x	x	x	x	x	x

Programme conjoint de renforcement du système statistique national

NOTE CONCEPTUELLE

- **Orientation**

L'engagement de "ne laisser personne de côté " exige un suivi continu des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs de développement Durable (ODD). Ce qui impose aux pays, des exigences élevées en matière de données. La Côte d'Ivoire a adopté une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) pour la période 2017-2021 qui propose des mesures pour permettre à tous les acteurs nationaux de jouer leur rôle dans la production de données statistiques de qualité régulières et fiables. Dans cette perspective, la République de Côte d'Ivoire bénéficie d'un crédit de 45 millions USD dans le cadre d'un financement global de 379 millions USD de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour contribuer à l'harmonisation et au renforcement des systèmes statistiques dans sept pays d'Afrique de l'Ouest.

Le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques (PHAS) vise à contribuer à une amélioration et une harmonisation des statistiques économiques et sociales dans la sous-région ouest-africaine et à renforcer les capacités de l'Institut National de la Statistique (INS) en application des résolutions issues de la Stratégie Nationale de Développement des Statistiques (SNDS) et du Plan Stratégique de l'INS 2017-2021. Par ailleurs, il convient de noter que le Gouvernement a entrepris la réforme de l'INS avec une loi adoptée en 2020, modifiant son statut juridique pour en faire une agence d'exécution et prévoit par la même occasion la mise en place de l'Autorité Nationale de la Statistique Publique (ANSP) et la création du Fonds de développement de la statistique.

Cependant faisant le constat de la persistance des difficultés pour assurer la collecte des données régulières pour le suivi des ODD et du PND, le SNUD prévoit de soutenir le renforcement du système statistique national à travers un programme conjoint dédié.

Compte tenu du fait que la disponibilité des données de qualité constitue une exigence fondamentale pour le Gouvernement pour le suivi du PND2021-25 et des Objectifs de Développement Durable (ODD), les partenaires au développement, les organisations de la société civile, les organismes de recherche et le secteur privé afin d'éclairer la prise de décision, il s'avère indispensable de renforcer l'appareil statistique national

Pour une bonne formulation de ce programme, il importe de répondre aux questions suivantes : S'agira-t-il de se limiter aux seules statistiques et données liées aux ODD ? Quel type d'appui pourrait être apporté ?

- **Objectifs du programme**

Ce programme vise à contribuer au renforcement du système statistique national pour accompagner efficacement la mise en œuvre et le suivi du PND 2021-2025, et de lui permettre d'interagir efficacement avec les différents producteurs et demandeurs et utilisateurs des données statistiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- Assurer le partage des informations et l'harmonisation des points de vue entre PTF en vue du dialogue avec le MPD/INS au niveau des statistiques ;
- Alimenter le dialogue de haut niveau dans le cadre l'élaboration, le suivi en exécution et l'évaluation du PND par la mise en disposition d'informations régulières et à jour ;
- Promouvoir les synergies et complémentarités des différentes enquêtes, et maximiser ainsi l'utilisation du temps du personnel de l'INS et des ressources financières dédiées aux différentes enquêtes ;
- Accompagner le gouvernement dans la réforme en cours de l'INS et dans l'amélioration du mécanisme de collecte des données de routine de qualité ;
- Constituer un forum d'échanges des PTF pour le partage de l'information, des connaissances et des expériences en matière de renforcement de l'appareil statistique ;
- Renforcer la communication stratégique entre l'INS, le Ministère du Plan et les PTF sur les données ;
- Faciliter les discussions sur la production, les analyses approfondies, la diffusion et l'utilisation des statistiques avec les autres Groupes Thématiques, la Société civile et d'autres acteurs.

- **Résultats attendus**

- ✓ Les capacités des agents et des structures administratives décentralisées du système national des statistiques et d'autres services gouvernementaux sont renforcées en gestion des données sociaux-économiques ;
- ✓ La compilation, la diffusion et l'accessibilité aux services d'enregistrement des faits d'état civil des statistiques de l'état civil sont améliorées ;
- ✓ Les capacités institutionnelles de l'appareil statistique national sont renforcées pour une coordination performante de la production et la diffusion régulières des données liées au suivi du PND et des ODD ;
- ✓ Les centres sociaux et complexes socio-éducatifs/Plateformes VBG sont renforcés et équipés pour le fonctionnement de Gender-Based Violence Information Management System (GBVIMS) et les systèmes d'alerte précoces sur les violences et des conflits communautaires ;
- ✓ La production et la dissémination du rapport annuel sur la situation sanitaire (RASS) et les statistiques du secteur de l'éducation et de la formation, la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance sont renforcées y inclus l'utilisation des TIC ;

- ✓ Les entités ou structures nationales impliquées dans la collecte des données en régions sont mises en réseau y compris pour la retro-information ;
- ✓ L'analyse thématique des données du recensement général de la population sont disponibles et l'enquête démographique et de santé est réalisé en continue annuellement ;
- ✓ le renforcement des connaissances et l'engagement citoyen des acteurs clés de la communauté et de la société civile y compris les acteurs locaux de développement sur la gestion de données (GAR / Redevabilité) est amélioré ;
- ✓ Un système d'information efficace sur les unités et l'activité industrielles est mis en place sur la base d'un diagnostic du système local de statistiques industrielles, qui identifiera les lacunes en matière de capacités et fournira des recommandations pour son amélioration ;
- ✓ L'accès à l'information pour améliorer la collaboration dans le domaine statistique et garantir une meilleure cohérence et la visibilité du soutien statistique dans le cadre de l'aide au développement est amélioré.

- **Lien avec le CCDD 2021-2025**

Ce programme permettrait de disposer de données de qualité (Résultat escompté 8 du CCDD) en appui à la prise de décision pour la réalisation des ODD ainsi qu'à la mise en œuvre et au-suivi-évaluation par le SNUD de ses activités.

L'accent sera accordé au renforcement des capacités du système de collecte des données de routine et national afin de disposer d'évidence pour suivre les progrès dans les domaines de la réduction de la pauvreté, le renforcement du capital humain (Education-Santé-innovation), l'égalité du genre, l'emploi, la gouvernance, du changement structurel de l'économie, la consolidation de la cohésion sociale et la paix de même que le partenariat. Ainsi, le projet s'intéressera aux interventions du système statistique permettant de renseigner les indicateurs de mesure des ODDs suivants : ODD1, ODD3, ODD4, ODD5, ODD6, ODD8, ODD9, ODD10, ODD16 et ODD17

- **Dispositif institutionnel**

L'ancrage institutionnel du projet sera l'Institut National de la Statistique/ Ministère du Plan et du Développement.

- **Agences participantes :**

UNFPA (Lead), OIM, OIT, ONUDI, ONUSIDA, PNUD, PNUE, UNESCO et UNICEF

- **Partenaires de mise en œuvre**

Ministères

- Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural,
- Ministère de l'Economie et des Finance
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Ministère du Plan et du Développement
- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
- Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation

- Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique,
- Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Maladie universelle,
- Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté
- Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant,
- Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage,
- Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion nationale
- Ministère de la Promotion de la bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption,
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME

Structures Techniques et institutions de collectes et exploitations des données statistiques

- INS, ONECI, ENSEA, CIRES, DGPLP, CRESAG, ONP, Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)

Partenaires Techniques et Financiers

- Banque Mondiale
- Union Européenne.
- Banque Africaine de Développement
- Coopération Canadienne/ Coopération japonaise/JICA/ Coopération luxembourgeoise/ Coopération coréenne/KOICA/USAID
- UA, BCEAO, BOAD

• Composantes du Programme

Composante 1 : Renforcement et animation du cadre Institutionnel et réglementaire du Système Statistique National

La **Réorganisation du Système Statistique National (SSN) a été amorcée** par la prise en compte d'un décret depuis le 07 Décembre 2020, modifiant celui existant, et dont les grandes articulations sont : création/amélioration de de nouveaux organes, : Conseil National de la Statistique (CNStat), l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat), Autorité Nationale de la Statistique Publique (ANSP) et Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS).

Il s'agira de travailler à faire fonctionner ce cadre Institutionnel de l'Institutionnel, par l'organisation des diverses rencontres entre les acteurs, de ce SSN ; conduire un plaidoyer auprès des autorités étatiques pour l'accélération des et l'effectivité, l'opérationnalisation de ce cadre, et appuyer la réécriture de la nouvelle stratégie nationale de développement de la Statistique (SNDS 2023-2027),

et pour une coordination performante de la production et la diffusion régulières des données liées au suivi du PND et des ODD.

Composante 2 : L'amélioration de la qualité de la production statistique

Il s'agira : i) d'apporter une contribution au financement des grandes opérations statistiques, comme les enquêtes, les statistiques de routines de source administrative, les recensements etc. ii) de procéder au renforcement des capacités des producteurs des données statistiques, sur les nouvelles méthodes de collecte de données, l'utilisation des BIG Data, l'intelligence artificielle, ; iii) l'équipement des services statistiques des ministères et des services décentralisés en outils et équipements pour la collecte des données ;

Composante 3 : L'amélioration de l'archivage, de la diffusion et de la valorisation des données

Il s'agira d'appuyer la mise en place de plateformes interministérielles et interagences de collectes de données économiques et sociales, de favoriser la confection des flyers et Policy brief pour la valorisation des données, et le financement d'atelier de diffusion des résultats des données.

• Stratégie de mobilisation des ressources

1. Elaboration et diffusion de RAPID sur des indicateurs de progrès des ODD et de Fact-Sheets sur le suivi du PND/PSGouv (1^{er}-15 Avril 23) ;
2. Elaboration de la matrice synthétique des gaps la Stratégie Nationale de Développement des Statistiques (SNDS) et du Plan Stratégique de l'INS 2017-2021 y inclus ceux non pris en compte par le projet PHAS (1^{er}-15Avril) ;
3. Organisation de séances de travail en interne au SNUD puis élargie avec la DGPL et l'INS pour la validation de la note conceptuelle du draft du Programme conjoint de renforcement du système statistique national y inclus un document de partenariat et de mobilisation des ressources (15-25 Avril 2023) ;
4. Mutualisation des ressources mobilisées au sein des agences des Nations Unies dans le cadre du programme conjoint. (25 Avril-5 Mai 23) ;
5. Organisation de séances bilatérales de travail du CR et RR UNFPA avec (i) le Gouvernement en vue de la mobilisation de ressources domestiques, (ii) une session de présentation du programme conjoint avec le secteur privé et (iii) les donateurs et PTFs sur le projet conjoint sur la statistique (BM, BAD, UE, USAID et Ambassadeurs (25 Avril-10 Mai 23) ;
6. Organisation d'une table ronde avec l'ensemble des donateurs sous le leadership du Ministère du Plan et du Coordonnateur du SNUD (10-20 Mai 2023) ;
7. Finalisation du document de Programme Conjoint de renforcement du système statistique national y inclus la stratégie de mobilisation des ressources (20-25 Mai 23) ;
8. Soumission du projet conjoint aux donateurs (25-30 Mai 2023).

Programme conjoint d'appui au renforcement de la Cohésion sociale et de la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire 2023 - 2025

NOTE CONCEPTUELLE

1 Descriptif du projet

Depuis 2011, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire avec l'appui de ses partenaires, dont le Système des Nations Unies, a engagé un certain nombre d'initiatives à travers les Plans Nationaux de Développement (PND) permettant de consolider la croissance économique, de renforcer les infrastructures économiques et sociales et d'améliorer les conditions de vie de chaque ivoirienne et de chaque ivoirien, de transcender les clivages culturels (ethniques), de consolider la paix et la stabilité, d'entreprendre l'équilibre entre les régions et de promouvoir une nouvelle vision pour le/la citoyen(ne) ivoirien(ne) favorable au partage de valeurs communes comme le respect des différences et le vivre ensemble. Le Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD) accompagne la Côte d'Ivoire pour le renforcement durable de la cohésion sociale à travers plusieurs initiatives. Depuis la transition, plus de 30 millions de USD, principalement à travers le Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies ont été consentis pour des investissements structurants dans ce domaine. Les autorités ont pris des actions essentielles dont les plus importantes ont été l'adoption de divers textes pour structurer le processus de réconciliation et la réparation, la mise en œuvre d'importants programmes sociaux (Programmes sociaux du Gouvernement, Programme National de Cohésion Sociale, Programme National de Réparation Communautaire), et sur le plan institutionnel, la mise en place de commissions chargées du dialogue, et réconciliation et aussi de l'indemnisation (CDVR, CONARIV) et la création de structures en charge des questions de réconciliation et de cohésion sociale comme l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS).

Des programmes d'appui à la Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale (SNRCS) 2016-2020 ont été mis en place pour la réinsertion dans la vie économique des victimes des conflits (PNCS, PNRCS, PNRCO, PS Gouv), un ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté et à présent un ministère de la Réconciliation et Cohésion Nationale. D'importantes réalisations ont été menées dans le cadre de l'assistance de l'Etat aux personnes démunies et sinistrées, la prise en charge des victimes de traite ou exploitation des personnes, l'assistance aux ayants droits de personnes décédées des conflits, l'assistance au rapatriement de réfugiés de la crise post-électorale et aux personnes déplacées internes, la réparation des préjudices des crises survenues, la mise en place de plateformes de dialogue et d'échanges, la mise en œuvre de projets d'infrastructures, d'équipement et de communication pour la paix, la coopération transfrontalière, l'autonomisation des femmes et le projet des filets sociaux productifs. En outre, le pays a disposé d'une Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale (2016-2020) et d'une Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponses rapides

impliquant les femmes. Divers outils comme un manuel harmonisé de référence pour la formation sur la culture de la paix, la prévention des conflits, la promotion de la cohésion sociale et la paix a été élaboré et la cartographie des conflits actualisée.

Malgré ces avancées notables enregistrées par le gouvernement et ses partenaires, les disparités sociales et les rivalités diverses, notamment politiques ainsi que les poches de violences dans certaines zones, sont réelles. La prise en compte des défis de genre et notamment l'implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits restent à améliorer. A cela, il importe d'ajouter l'instabilité politique et sécuritaire dans les pays frontaliers que sont le Mali et le Burkina Faso qui favorise une montée de l'extrémisme violent dans la sous-région ouest africaine et un afflux exceptionnel de réfugié(e)s en Côte d'Ivoire (un peu plus de 22114 au 22 mai 2023). Cette situation impacte sérieusement les efforts nationaux de renforcement de la cohésion sociale eu égard à la survenance de nouveaux défis et à la pression sur les infrastructures sociales de base. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a adopté la stratégie nationale de réconciliation et de cohésion 2021-2025 pour assurer le pilotage cohérent et efficace de sa politique en matière de réconciliation nationale et de cohésion sociale, consolider les acquis obtenus des interventions antérieures.

Pour accompagner la mise en œuvre réussie de cette stratégie, la formulation et l'adoption d'un programme conjoint par le SNU sur la cohésion sociale constituerait un bon instrument d'opérationnalisation de ladite stratégie nationale. Il sera question d'explorer les opportunités d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale et de renforcer davantage les institutions, les mécanismes et les systèmes de l'architecture de paix en Côte d'Ivoire.

Objectifs du projet

L'objectif du programme conjoint est de contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie nationale de réconciliation et de cohésion nationale pour la promotion de la paix et la réconciliation en Côte d'Ivoire à travers l'inclusion, le respect des droits humains et des libertés fondamentales, la consolidation du processus démocratique, la répartition équitable des richesses nationales et le renforcement de la sécurité communautaire.

Théorie du changement

La construction de la paix et de la cohésion sociale est un processus dynamique qui nécessite un engagement de plusieurs acteurs et dépend de plusieurs facteurs. Dans le contexte actuel de la Côte d'Ivoire, la mise en œuvre de la stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale, avec l'appui d'un Programme Conjoint d'Appui du SNU, ne peut être efficace et efficient que ; **SI** le cadre de coordination des politiques et initiatives en matière de cohésion sociale est fonctionnel, **Si** des plateformes fonctionnelles de dialogue communautaire sont mises en place et que les leaders communautaires, particulièrement les jeunes et les femmes sont mieux outillés en prévention et gestion pacifique des conflits, **SI** l'inclusion notamment des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap et des minorités de genre est assurée dans la mise en œuvre des initiatives en matière de renforcement de la cohésion sociale, et **SI** les mécanismes de suivi et évaluation, et de redevabilité sont fonctionnels dans les domaines essentiels de la gouvernance publique, **Alors** la

gouvernance locale, la sécurité sociale et communautaire seront renforcées et la cohésion sociale sera durablement construite .

Par conséquent, la Cote d'Ivoire s'inscrira résolument vers la paix, la stabilité et le développement durable.

PARCE QUE des dispositions auront été prises pour mettre en place un mécanisme de coordination avec la participation de toutes les parties prenantes

PARCE QUE les acteurs politiques, les collectivités locales, les leaders traditionnels et religieux, les associations de femmes et de jeunes seront à tous les niveaux engagés dans le processus de consolidation de la paix et le respect des institutions ;

PARCE QUE les mesures seront prises pour renforcer la participation citoyenne des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap et des minorités de genre;

PARCE QUE les mesures auront été prises pour apprécier les progrès vers les résultats et pour systématiser l'obligation de rendre compte soutenue par un système de sanction/récompense.

4. Résultats

Le programme sera articulé autour de trois résultats opérationnels que sont :

Résultat 1 : Le pilotage et la cohérence des interventions dans le domaine de la cohésion sociale sont assurés avec efficacité

La cohésion sociale est un champ élargi d'actions qui implique une diversité de ministères, de structures spécialisées, de partenaires au développement, d'ONG nationales et internationales... Aussi, le renforcement de la coordination des interventions en matière de cohésion sociale au niveau national, présente un enjeu majeur en termes de cohérence des interventions, de rationalisation et de mutualisation des moyens et d'efficacité sur le terrain.

Il s'agira à travers ce résultat d'appuyer la mise en place d'un cadre de coordination et de soutenir son opérationnalisation. Le renforcement des capacités de coordination du ministère de la réconciliation et de la cohésion nationale, et la définition d'une plateforme collaborative entre tous les acteurs œuvrant dans le domaine de la cohésion sociale seront ciblés.

Résultat 2 : Les communautés, particulièrement les femmes et les jeunes, disposent de plateformes de dialogue fonctionnelles et de capacités renforcées pour leur engagement civique en faveur du respect des institutions et de la prévention et la gestion pacifique des conflits

La structuration de l'architecture de paix permettra de disposer d'un cadre institutionnel renforcé pour soutenir les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Il s'agira à travers ce résultat de faire une évaluation de performance de l'architecture de paix existant afin d'envisager

son renforcement. L'implication des femmes et des jeunes au processus de réconciliation et de renforcement de la cohésion sociale sera promue pour consolider les acquis en matière de participation des femmes et des jeunes à la prise de décision, et assurer la légitimité et l'efficacité de l'architecture de paix. Une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap et des minorités de genre sera ciblée pour apaiser les frustrations liées aux sentiments d'inégalité, de marginalisation, et garantir une participation inclusive de l'ensemble de la population aux efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits.

Résultat 3 : Les mécanismes de redevabilité au niveau national sont fonctionnels et contribuent à la paix sociale

L'impunité, l'absence de mécanisme de valorisation des résultats et les dysfonctionnements en matière de gouvernance constituent des facteurs qui inhibent les efforts en matière de renforcement de la cohésion. Il s'agira dans le cadre de ce résultat, de mettre l'accent sur le fonctionnement des mécanismes de gouvernance publique tels que la gestion des processus électoraux, le renforcement de la chaîne de contrôle de l'action publique pour plus de transparence, pour réduire les frustrations qui impactent négativement les efforts de consolidation de la paix. Le renforcement de la fonction de suivi et d'évaluation permettra d'apprécier les progrès vers l'atteinte des résultats et de faire les ajustements nécessaires pour tenir compte des aspirations légitimes des communautés pour garantir une paix durable. Ce mécanisme de redevabilité s'appuiera sur les différents niveaux de coordination pour informer des progrès et défis dans la mise en œuvre et faciliter ainsi les échanges pour adresser les questions qui se poseraient dans la mise en œuvre. Il se fondera également sur la mise en œuvre de la loi 2022-966 relative à l'évaluation des politiques publiques adoptée en décembre 2022 dont la mise en œuvre est essentielle pour assurer l'effectivité de la redevabilité dans la gestion de l'action publique.

5. Lien avec le CCDD 2021-2025

Ce programme permettrait aux populations de vivre dans un environnement où l'Etat de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs (Résultat escompté 8 du CCDD).

6. Agences participantes : PNUD (Lead), OIM, OIT, ONUFEMMES, UNESCO, UNFPA

7. Stratégie de mobilisation de ressources

Trois approches de mobilisation de ressources⁶ peuvent être envisagées : i) Approfondir les relations avec les partenaires traditionnels qui appuient les agences participantes, en renforçant les efforts de mobilisation additionnelles des ressources ; ii) développer des relations de partenariats avec de nouveaux donateurs, y compris par l'organisation de tables rondes ou des rencontres bilatérales avec les partenaires pour présenter le programme et les besoins ; iii) Renforcer le

⁶ Cf. Stratégie de mobilisation des ressources du cadre programmatique pour la résilience dans le Nord Est.

partenariat et plaider à l'endroit du secteur privé en vue de mobiliser des contributions financières et non financières.

8. Partenaires de mise en œuvre

- Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale (Ministère d'ancrage du programme conjoint)
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
- Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique
- Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté
- Ministère de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption
- Conseil National des Droits de l'Homme
- Conseil National de Sécurité
- Conseil National de la Jeunesse
- Organisations de la Société Civile

9. Cadre budgétaire

Résultats	Budget estimé
Résultat 1 : Le pilotage et la cohérence des interventions dans le domaine de la cohésion sociale sont assurés avec efficacité	<i>AD</i>
Résultat 2 : Les conflits sociaux, politiques, communautaires, intercommunautaires et socio-sécuritaires sont résolus pacifiquement suivant des processus inclusifs et les acteurs impliqués dans la résolution jouent pleinement et efficacement leurs rôles.	<i>AD</i>
Résultat 3 : Les mécanismes de redevabilités au niveau national sont fonctionnels et contribuent à la paix sociale	<i>AD</i>

Programme conjoint sur les Droits de l'Homme

NOTE CONCEPTUELLE

- **Orientation**

La situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire a été examinée dans le cadre de l'Examen Périodique Universel à trois reprises, en 2009, 2014 et 2019. A l'issue de ces différents passages à l'EPU, le Gouvernement a accepté des centaines de recommandations adoptées par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. Ayant, dans le même temps, soumis des rapports initiaux et périodiques aux organes des traités adoptés dans le cadre des Nations Unies comme dans celui de l'Union Africaine, la Côte d'Ivoire a reçu, de ces organes institués pour surveiller la manière dont les Etats parties s'acquittent de leurs obligations, des dizaines de recommandations en grande partie complémentaires aux recommandations issues de l'EPU, avec des orientations plus spécifiques dans certains cas.

A cet égard, le pays se doit de relever le défi de la mise en œuvre de ces recommandations des différents mécanismes des droits de l'homme dans le cadre de ces multiples efforts de promotion et de protection des droits de l'homme.

Un Plan National sur les Droits de l'Homme, développé avec l'appui du SNUD a été approuvé en mars 2022, pour la mise en œuvre des recommandations des différents mécanismes des droits de l'homme. Il constitue un point d'entrée idéal pour l'accompagnement du SNUD dans le cadre d'un programme conjoint dédié.

A cet égard, à la suite de l'analyse du plan national des droits de l'homme et au regard de l'interdépendance des droits, il est apparu nécessaire que ce programme conjoint puisse être élaboré et mis en œuvre sur la base des principes des droits de l'homme en général et plus spécifiquement ceux de l'indivisibilité des droits de l'homme, de l'obligation de rendre compte ainsi que l'égalité et la non-discrimination. Ainsi, quatre grandes thématiques ont été identifiées comme domaines dans lesquels le SNUD dispose d'une valeur ajoutée comparative et ont été retenues pour la conception dudit programme conjoint. Il s'agit notamment de la (i) protection et le respect des droits civils et politiques ; ii) de la protection des droits des groupes vulnérables ; iii) de l'appui à la mise en œuvre par la Côte d'Ivoire des recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme ; et iv) du renforcement des capacités des mécanismes nationaux de protection et de promotion des droits de l'homme.

1- La protection et le respect des droits civils et politiques

Le plan national des droits de l'homme a identifié quatre problématiques prioritaires en lien avec la protection des droits civils et politiques pour lesquels le Gouvernement s'engage à renforcer son

action et ses capacités. Il s'agit du renforcement du système judiciaire ; de l'impunité, la torture, la détention et l'incarcération ; de la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme et de la traite des personnes. Malgré les efforts constants du Gouvernement Ivoirien, les différents rapports nationaux reconnaissent des insuffisances du système judiciaire en Côte d'Ivoire qui est confronté à de nombreux défis liés à l'accès à la justice et à la protection des droits des justiciables y compris ceux retenus dans les liens de la prévention et/ou de la détention. De même, l'amélioration des conditions de détention, y compris celle des enfants en détention, le renforcement du cadre juridique et des mécanismes nationaux de protection restent essentiels pour lutter efficacement contre l'impunité, la torture, la détention illégale.

Les besoins spécifiques liés à la protection du journaliste et des défenseurs des droits de l'homme ont également fait l'objet de recommandations par les mécanismes des droits de l'homme notamment, sur le renforcement du cadre juridique et des mécanismes nationaux de prévention et de protection y compris par des programmes d'information, de sensibilisation et de formation des différents acteurs ainsi que la mise en place de systèmes d'alerte rapide, de protection et de sécurité de ces acteurs. En outre le PNDH retient également que la traite des personnes reste un défi pour la Côte d'Ivoire dans le cadre d'une meilleure protection des droits civils et politiques y compris les droits des migrants.

2- La protection des droits des groupes vulnérables

Les groupes vulnérables, en particulier les enfants en contact ou en conflit avec la loi, les apatrides, les personnes handicapées et autres nécessitant une attention spécifique pour une meilleure inclusion dans le processus de développement, restent une priorité pour le Gouvernement mais également pour le Système des Nations Unies. Les orientations et activités définies dans le plan national des droits de l'homme devraient permettre une meilleure prise en charge de ces groupes vulnérables.

3- L'appui au respect par la Côte d'Ivoire de ses obligations vis à vis des mécanismes internationaux des droits de l'homme et de leurs recommandations

La Côte d'Ivoire reste avant-gardiste dans la ratification des principaux instruments internationaux des droits de l'homme démontrant ainsi une volonté politique pour améliorer le cadre institutionnel de mise en œuvre des droits de l'homme dans le pays. Une meilleure prise en charge des obligations de la Côte d'Ivoire vis-à-vis des mécanismes internationaux de suivi de ces instruments de protection et de promotion des droits de l'homme, reste pertinent pour une pérennisation des acquis en matière des droits de l'homme tant dans les exercices de planification du Gouvernement de la Côte d'Ivoire que de ses partenaires du Système des Nations Unies.

4- Le renforcement des capacités des institutions des droits de l'homme.

La Côte d'Ivoire dispose d'un Conseil National des droits de l'homme, de mécanismes interministériels ainsi qu'un écosystème d'organisations de la société civile active sur les questions des droits de l'homme. Le renforcement de leurs capacités contribue à créer un environnement propice pour l'atteinte des objectifs de développement durables.

- **Résultats attendus**

1.1 : Les capacités du système judiciaire et pénitentiaires sont renforcés : les politiques, stratégies et plans d'actions sont actualisés en vue d'un meilleur accès à la justice des justiciables notamment dans les zones rurales, , la justice pour enfants et plus d'efficacité dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants.

2.1 : Les groupes vulnérables visés dans le PNDH bénéficient d'une protection plus efficiente par une mise en œuvre effective des dispositions des instruments juridiques internationaux et nationaux adoptés par la Côte d'Ivoire à cet effet.

3.1 : Les rapports dûs aux mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies sont résorbés en vue de faciliter l'actualisation des documents nationaux de planification des différentes parties prenantes en fonction des nouvelles priorités des droits de l'homme du pays.

4.1 : Les capacités des mécanismes nationaux de protection et de promotion des droits de l'homme y compris les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme sont renforcées en vue de promouvoir le développement durable par une meilleure intégration des droits de l'homme dans les politiques et programmes du pays.

- **Lien avec le CCDD 2021-2025**

Ce programme permettrait aux populations de vivre dans un environnement où l'Etat de droit, l'obligation de rendre compte, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs (Résultat escompté 8 du CCDD). **Ancrage institutionnel** : Plan National des Droits de l'Homme 2021 / Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et Conseil National des Droits de l'Homme de la Cote d'Ivoire.

- **Agences participantes** : OHCHR (Lead), HCR, OIM, ONUDC, PNUD, ONUFEMME UNESCO, UNICEF et ONUSIDA.

- **Stratégie de mobilisation des ressources**

Trois approches de mobilisation de ressources⁷ peuvent être envisagées : i) Approfondir les relations avec les partenaires traditionnels qui appuient les agences participantes, en renforçant les efforts de mobilisation additionnelles des ressources ; ii) Favoriser les relations avec de nouveaux donateurs, par l'organisation de tables rondes et groupes consultatifs d'échanges ou des rencontres bilatérales avec les partenaires pour présenter le programme et les besoins ; iii) Renforcer le

⁷ Cf. Stratégie de mobilisation des ressources du cadre programmatique pour la résilience dans le Nord Est.

partenariat et le plaidoyer à l'endroit du secteur privé en vue de mobiliser des contributions financières et non financières.

- **Partenaires de mise en œuvre**

- Ministère de la Justice et des Droits de l'homme
- Ministère de la Réconciliation nationale et de la Cohésion nationale
- Ministère de la Promotion de la bonne gouvernance et de la Lutte contre la Corruption
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Ministère de la Culture et de la Francophonie
- Conseil National des Droits de l'Homme de la Cote d'Ivoire
- Comité national de protection des défenseurs des droits de l'homme
- Organisations de la société civile, y compris le Réseau des Professionnels de la Presse en Ligne (REPPRELICI)